



# L'Etat en action dans le Pas-de-Calais *Rapport 2012*



PRÉFET  
DU  
PAS-DE-CALAIS





L'année 2012 a été marquée par de nombreux rendez-vous importants pour le Pas-de-Calais.

Un rendez-vous démocratique national : les élections présidentielle et législatives ont été le point de départ de nouvelles politiques publiques.

Des événements de niveau international comme le classement du bassin minier au patrimoine mondial de l'Humanité décerné par UNESCO ou l'organisation des Jeux Olympiques outre-Manche.

Sur le plan national, l'ouverture du musée du Louvre-Lens est venue couronner la mobilisation de tous en faveur de la dynamique du département.

Cette année s'est déroulée sur le fond d'attentes fortes de la population à l'égard des services publics. Dans une conjoncture économique et sociale toujours préoccupante, l'Etat continue d'être présent et ses agents restent mobilisés afin de garantir la sécurité des personnes et des biens, de préserver la cohésion sociale et d'accompagner les acteurs locaux pour construire un développement cohérent et durable des territoires.

Sans se vouloir exhaustif, le rapport d'activité rappelle la place prise par l'Etat dans les événements et retrace ses grands axes d'intervention dans les principales politiques publiques.

Denis ROBIN

S



Le poids de l'Etat dans le département

- p 7 Les dotations aux collectivités en augmentation
- p 7 Les investissements des agences de l'Etat
- p 7 Les agents présents dans les services

O



L'Etat à l'écoute des usagers

- p 9 La préfecture certifiée Qualipref
- p 10 Faciliter les démarches des usagers

M



L'Etat garant de la sécurité

- p 13 La lutte contre la délinquance
- p 19 Protéger les consommateurs
- p 22 Prévenir et gérer les risques

M



La sauvegarde de l'emploi et le développement économique

- p 27 Les actions en faveur de l'emploi
- p 31 Le soutien aux entreprises
- p 33 Les investissements au profit des territoires

A



La cohésion sociale, une priorité renouvelée

p 37  
Le logement, facteur de cohésion sociale

p 40  
La solidarité et la citoyenneté

I



L'Éducation, la culture et la citoyenneté

p 53  
Les actions en faveur de l'éducation

p 58  
Les actions en faveur de la culture

p 61  
Les actions en faveur de la citoyenneté

R



Le respect de l'environnement

p 63  
La préservation des espaces

p 66  
Le développement durable

E



Les relations avec les collectivités territoriales

p 71  
Les dotations

p 71  
Le contrôle et le conseil aux collectivités

# Le poids de l'Etat dans le département



*L'Etat a maintenu sa présence et ses investissements sur les territoires tout en poursuivant la rationalisation de sa masse salariale.*

### LES DOTATIONS AUX COLLECTIVITÉS STABILISÉES

Le montant des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales s'est élevé à 1,279 Mds € en 2012 (1,280 Mds € en 2011), Il a été réparti entre les communes (41,7%), le Département (41,1%) et les groupements intercommunaux (17,2%). La part des subventions versées au titre de l'investissement représente 9% de l'ensemble des versements.

### LES INVESTISSEMENTS DES AGENCES DE L'ÉTAT

51,8 M€ ont été investis par les agences nationales de l'Etat dans le Pas-de-Calais. Ces subventions ont permis la mise en oeuvre des politiques publiques, notamment pour la reconstruction de quartiers, la réhabilitation de logements ou le subventionnement d'activités en faveur de la cohésion sociale.

07

Les dépenses des agences de l'État 2011 (dans le Pas-de-Calais)	
ANRU	31,9 M€ (contre 19,8 M€ en 2011)
ANAH	13 M€ (contre 22,4 M€ en 2011)
ACSé	6,9M€ (contre 7,4 M€ en 2011)
Total	51,8 M€ (contre 49,6 M€ en 2011)

### RÉPARTITION DES AGENTS DE L'ÉTAT PAR SERVICES

Service	ETPT
Inspection d'Académie	23.410
Direction Départementale de la Sécurité Publique	2.377
Direction Départementale des Finances Publiques	1.781
Groupement de Gendarmerie Départementale	1.037
Direction Départementale des Territoires et de la Mer	566
Direction Départementale de la Police aux Frontières	527
Préfecture	452
Unité Territoriale de la DIRECCTE	158
Direction Départementale de la Protection des Populations	108
Direction Départementale de la Cohésion Sociale	92
Agence Régionale de Santé (Antennes 62)	78
Service Départemental de l'ONAC	5
Total	30.593 contre 30.933 en 2011

Total masse salariale : 1,3Mds €.

# L'Etat à l'écoute des usagers





*Les services ont poursuivi leur démarche de modernisation qui vise à rendre le service public plus lisible pour l'usager et à faciliter ses démarches tout en rationalisant son fonctionnement.*

## LA PRÉFECTURE CERTIFIÉE QUALIPREF



La préfecture ainsi que la sous-préfecture de Lens ont reçu la certification Qualipref, qui est un label de la qualité de l'accueil des usagers, leur information, la prise en compte de leurs remarques et suggestions.

Les engagements communs permettent d'illustrer ce qui est attendu du service candidat à la certification :

- un accueil attentif et courtois
- une réponse compréhensible à toute demande dans un délai annoncé et respecté, dès lors que le dossier est complet
- une réponse systématique aux réclamations
- l'écoute des remarques des usagers pour progresser

09

La préfecture du Pas-de-Calais a également retenu le module optionnel "Relations avec les collectivités territoriales", avec les engagements suivants :

- des observations motivées pour le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire
- dans plus de 90% des cas, une réponse de fond par courrier, sous 10 jours ouvrés maximum, aux demandes écrites de conseil ou d'information
- un rendez vous sous 8 jours ouvrés\* maximum pour tout élu ou cadre territorial qui en fait la demande

La perspective pour 2013 est de faire confirmer cette certification par un audit au second semestre 2013.

## Délais de délivrance des titres

Période du 24 au 30 mai 2013

TITRES DE SEJOUR	
Traitement des dossiers	Délivrance du récépissé de dépôt des dossiers
6 semaines	6 semaines
IMMATRICULATIONS	
Délivrance au guichet	Délivrance par courrier
18 minutes	particuliers : 2 jours - professionnels : 2 jours
PERMIS DE CONDUIRE	
Premier titre	Duplicata
64 jours	63 jours
temps moyen d'attente au guichet : 18 minutes	

### Des mesures concrètes mises en oeuvre :

- un affichage sur écrans des délais d'attente moyens (immatriculation des véhicules, CNI, passeports, séjour des étrangers). Ces écrans à affichage dynamique diffusent également des informations relatives à la sécurité routière mais aussi les résultats des enquêtes de satisfaction effectuées semestriellement.
- des panneaux d'affichage informent les usagers de la composition des dossiers d'immatriculation. Quotidiennement, des annonces vocales sont diffusées dans le hall des guichets, rappelant la composition des dossiers de demande d'immatriculation.
- un standard dédié, permettant une réponse plus rapide et plus précise aux appels des usagers sur les titres.
- une amélioration du traitement des courriels et courriers dans des délais annoncés.

### Le traitement des dossiers de cartes nationales d'identité

La préfecture gère désormais les dossiers des arrondissements d'Arras, Montreuil-sur-Mer, St-Omer et Calais (à partir du 1er février 2013 pour cet arrondissement). Pour les arrondissements de Béthune, Boulogne-sur-Mer et Lens, le traitement se poursuit en sous-préfecture. Cette nouvelle organisation a permis de maintenir le délai de traitement des cartes nationales d'identité à un niveau très satisfaisant (un peu plus de 6 jours au plan départemental). Toutefois, comme chaque année, l'augmentation des demandes liées aux examens scolaires ou universitaires et aux départs en vacances a conduit à une hausse de ces délais à la veille de l'été (9 jours en mai et près de 15 jours en juin).

## FACILITER LES DÉMARCHES DES USAGERS

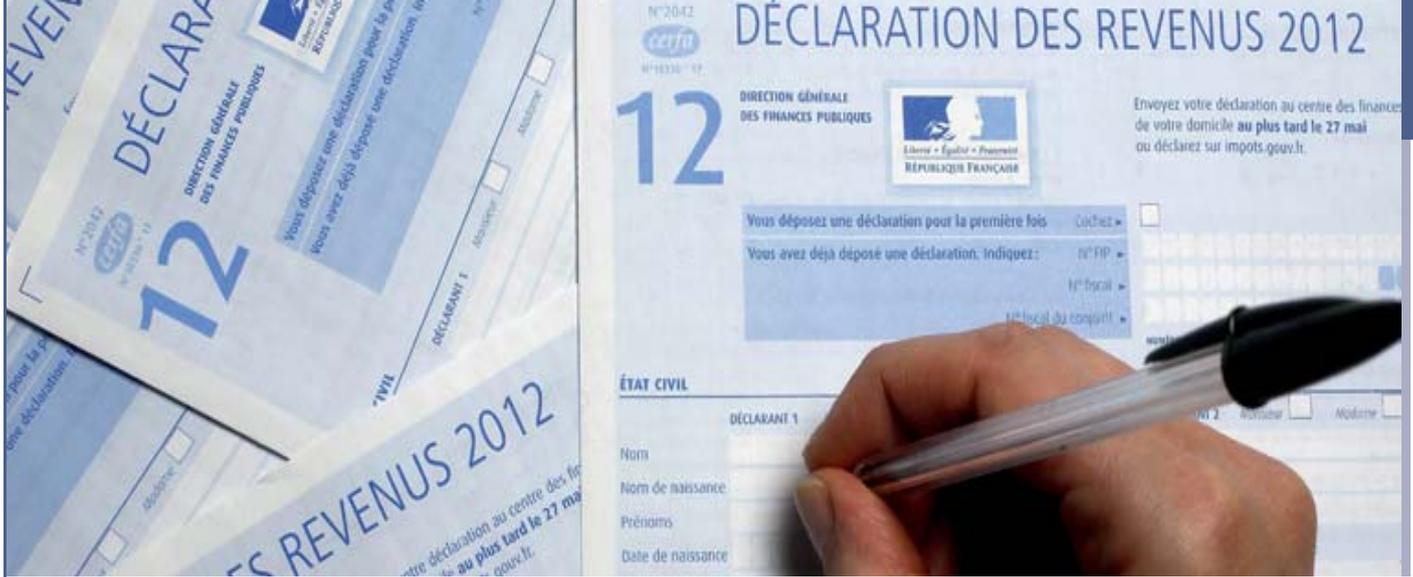
---

### ■■■ *Rendre l'impôt plus simple*

L'objectif est d'être plus près des usagers, en rendant l'impôt plus simple et en répondant aux questions dans un délai le plus court possible.

Pour les particuliers : 13 services des impôts de particuliers sont présents dans le Pas-de-Calais et sont chargés de gérer la taxe d'habitation, la taxe sur les terrains bâtis et la taxe sur les terrains non bâtis. Ils sont chargés de plusieurs missions :

- l'accueil
- l'assiette
- le contentieux
- le recouvrement de l'impôt sur le revenu
- la taxe d'habitation
- la contribution à l'audiovisuel public



■ les taxes foncières des locaux d'habitation et des propriétés non bâties

Pour les collectivités locales : 35 trésoreries sont réparties sur le territoire et s'occupent de la gestion des budgets des collectivités locales. Elles s'occupent des missions pour les particuliers se trouvant dans leur ressort géographique. Un service de conseil est également assuré pour les questions de fiscalité.

Pour les entreprises : 12 services des impôts des entreprises ont pour charge, la gestion des impôts sur les entreprises.

### ■■■ Simplifier les démarches douanières

#### *La réduction du temps de dédouanement*

Depuis 2005, le temps de dédouanement des marchandises a été divisé par quatre, rendant celles-ci rapidement disponibles auprès des opérateurs et facilitant ainsi le commerce.

#### *Le conseil aux entreprises*

En 2012, 72 entreprises ont bénéficié d'entretiens-conseils gratuits avec le pôle action économique (PAE) de la direction. Ces rencontres ont vocation à optimiser et sécuriser les formalités en douane des entreprises au travers d'un accès aux procédures simplifiées, aux régimes économiques, aux facilités comptables ou encore aux explications réglementaires.

#### *La reconquête du dédouanement via les plateformes logistiques du Nord-Pas-de-Calais demeure une action prioritaire*

Le PAE promeut notamment, à l'occasion de réunions d'informations et d'entretiens personnalisés, les facilités accordées aux opérateurs en matière de report de paiement des droits et taxes. En 2012 le PAE a par ailleurs participé à de nombreuses manifestations dédiées à la thématique de la TVA à l'importation.

#### *L'incitation des entreprises à la demande de certification d'Opérateur Économique Agréé (OEA)*

La direction générale des douanes a initié en 2012 une démarche d'amélioration de l'incitation à la certification opérateur économique agréé (OEA). Il apparaît, en effet, que ce label communautaire, parfois indispensable pour répondre aux appels d'offre internationaux, est plus sollicité par les entreprises allemandes et néerlandaises que par les entreprises françaises (en mars 2013, la France compte 876 OEA, les Pays-Bas 1 302 et l'Allemagne 6 019).

La cellule conseil aux entreprises (CCE) a ainsi démarché 42 entreprises situées dans le Pas-de-Calais concernées par le statut, aux fins de présentation du label. Les opérateurs intéressés sont accompagnés par la CCE dans la préparation de leur demande.

# L'Etat garant de la sécurité





*La sécurité des personnes et des biens est un enjeu majeur dans le 7ème département de France en termes de population. Avec une activité industrielle importante et un vaste territoire aux particularités naturelles variées, l'Etat doit veiller à ce que le facteur risque soit le mieux pris en compte possible.*

## LA LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

En 2012, l'objectif d'une réduction continue de la délinquance générale et de la délinquance de proximité avait été fixé. L'accent avait été également mis sur la lutte contre les atteintes volontaires à l'intégrité physique -dont une part importante relève dans le Pas-de-Calais des violences intra-familiales- la lutte contre les cambriolages et les escroqueries économiques et financières, la lutte contre la délinquance routière.

### ■ ■ ■ *Les évolutions favorables de l'année*

*L'année 2012 confirme et consolide les résultats encourageants obtenus ces dix dernières années*

13

#### Le constat

Parmi les points notables et les tendances qui se dégagent en 2012 dans le Pas-de-Calais, on constate :

- une stabilisation de la délinquance générale (-0,15%) dont une diminution du nombre de cambriolages (-1,79 %) ;
- une diminution des faits liés à la délinquance de proximité (-0,25%) ;
- une diminution des escroqueries et infractions économiques et financières (-22,58%) ;
- une stabilisation des atteintes aux biens (-0,52%) ;
- une diminution des infractions à la législation sur les stupéfiants (-5,4%).

#### Une mobilisation soutenue des services

En 2012, l'activité des services s'est maintenue à un niveau élevé et a permis l'élucidation de 57,33% des faits, soit 4,15 points de plus qu'en 2011.

La coopération entre les services a été renforcée, avec la mise en place d'actions coordonnées de surveillance et de contrôle, pour recouper et partager les informations, afin de repérer les équipes de malfaiteurs et les présenter à l'autorité judiciaire. Le recours aux moyens de la police technique et scientifique est systématique, sur 100 % des cambriolages.

En matière de lutte contre les stupéfiants, la Mission Interministérielle de Lutte contre les drogues et toxicomanies (MILDT) a permis de soutenir 55 actions à hauteur de 349 090 €. Le volume des saisies effectuées par les services est le suivant : 295kg de cannabis, 9 000 comprimés de drogues de synthèse, 110kg de cocaïne et 16kg d'héroïne. En outre, 17 armes ont été saisies, 29 véhicules et 103 201 € en numéraires.

## *Zoom sur les Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique (AVIP) : des tendances toujours préoccupantes*

On note l'émergence en 2012 de tendances préoccupantes : l'augmentation de 12,72 % des Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique (AVIP) dont :

- +15,13% des violences sexuelles, tendance similaire à celle du niveau national. Les femmes en sont victimes dans 9 cas sur 10 ;
- +12,27% des violences non crapuleuses, essentiellement des violences intra-familiales (VIF).

Cette augmentation résulte, en partie, des efforts déployés par les pouvoirs publics pour inciter les personnes victimes de violences familiales, notamment les femmes, à porter plainte. C'est également l'objectif recherché dans le cadre du renforcement des dispositifs d'accueil et de prise en charge par des travailleurs sociaux dans les commissariats et brigades de gendarmerie.

En 2012, le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) a permis de financer 59 projets pour un montant total de 375 000 €. En parallèle, une enveloppe budgétaire de 415 454 € a été dédiée pour l'implantation de dispositifs communaux de vidéoprotection. La part apportée par le déploiement de la vidéoprotection dans le taux d'élucidation des affaires de délinquance est croissante. La vidéoprotection constitue également un outil efficace en matière de dissuasion.

Pour la seule année 2012, la commission départementale de la vidéoprotection a délivré 667 autorisations d'installation de système vidéo, correspondant à l'installation de 3 307 caméras.

### Les Jeux Olympiques de Londres



Les Jeux Olympiques de Londres, suivis des Jeux Paralympiques, ont nécessité une importante mobilisation des services afin d'assurer les cinq objectifs suivants : sécurité et ordre public, sûreté des sites transmanche et contrôles frontaliers, sécurité civile, accueil des délégations sportives et du public, logistique – transport – circulation.

L'association d'un grand nombre d'acteurs à la préparation de l'événement aura permis un large partage de l'information et la prise en compte d'un grand nombre de sujets. Le dispositif mis en place s'est avéré efficace et opérationnel, et l'articulation entre les niveaux départemental, zonal et national a très bien fonctionné pendant le déroulement des Jeux Olympiques (organisation de briefings quotidiens par visio-conférence). Aucun événement significatif n'a été relevé. 47 délégations de 32 nationalités différentes ont été accueillies dans le Pas-de-Calais.

Afin de suivre cet événement, un Poste de Commandement Opérationnel (PCO) a été mis en place en sous-préfecture de Calais et activé les trois week-ends – y compris les vendredis – identifiés comme comportant les plus gros trafics.

### *La création d'une Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) dans la Circonscription de Sécurité Publique de Boulogne-sur-Mer*

A partir d'une analyse de la situation de la délinquance dans les quartiers, les ministres de l'Intérieur et de la Justice ont décidé, en novembre dernier, la mise en place d'une zone de sécurité prioritaire à Boulogne-sur-Mer, dans les quartiers du Chemin Vert et Beaufort et à St-Martin-Boulogne dans le quartier Marlborough.

Ce dispositif innovant, destiné à lutter en profondeur contre les formes les plus ancrées de la délinquance, comprend deux structures de gouvernance coprésidées par le Préfet et le Procureur : une cellule de coordination opérationnelle des forces intérieures et une cellule de coordination

opérationnelle du partenariat associant les élus, les services de l'Etat, le Parquet, les bailleurs sociaux.

*Le rapprochement et le renforcement des liens entre forces de l'ordre, la population et certains professionnels représentants des professions sensibles, se sont intensifiés en 2012*

A titre d'illustration, on peut évoquer :

- le dispositif « tranquillité vacances », étendu sur l'ensemble de l'année (10 459 personnes ont eu recours à ce dispositif en 2012);
- la « participation citoyenne » en fort développement en zone gendarmerie avec la signature, depuis décembre 2011, de 11 protocoles (Noyelles-sous-Bellone, Etaples-sur-Mer, Fleurbaix, Aire-sur-la-Lys, Merlimont, Audruicq, Auxi-le-Chateau, Peuplingues, Bonningues-les-Calais, Marquion et Camblain l'Abbé).
- une convention entre la Fédération des entreprises de recyclage du Pas - de - Calais (FEDEREC) et les pouvoirs publics locaux, signée le 19 juillet 2012, afin de lutter plus efficacement contre le vol et le recel de métaux.
- Une convention visant au développement d'un plan de sécurisation suivi et pérenne des sites « Cité Europe » et « L'usine Chanel Outlet Store » a été signée le 20 décembre 2012 entre le Préfet, le Procureur de la République de Boulogne-sur-mer, la commune de Cocuelles et la cité de l'Europe. Son objectif est de prévenir l'incivilité ou la délinquance dans les centres commerciaux, comme le vol à l'étalage, ou encore les rassemblements de bandes.

Un règlement intérieur de sûreté a été mis en place, en lien avec un groupe local de contacts constitué d'enseignes du centre commercial. Celui-ci permet de faire le point sur les améliorations à faire en matière de sécurité dans le centre commercial. De plus, un système de vidéo protection va être mis en place dans le centre commercial.

### Quinze nouveaux volontaires du service civique au sein des forces de l'ordre

En 2012, le Pas-de-Calais s'est de nouveau investi dans ce dispositif avec l'accueil de 15 jeunes volontaires au sein des forces de l'ordre. Ceux-ci interviennent dans le cadre des actions de prévention menées à destination des jeunes et des personnes âgées ou encore dans le cadre de missions polyvalentes de prévention et de sensibilisation d'un public large.

#### *Deux exemples d'intégration :*

Lauranne, 20 ans, qui vient de passer le concours de l'IRTS (institut régional des travailleurs sociaux) en vue de devenir éducatrice, est affectée depuis près de deux mois à la compagnie de Gendarmerie de Calais. Après une période de découverte au sein de l'institution, elle a participé à différents modules de prévention : seniors, permis piétons, prévention N'Tech, lutte contre les vols en direction des commerces et a suivi la mise en place de la participation citoyenne "voisins vigilants".

Sloan, 23 ans, titulaire d'une licence pro gestion hôtelière et tourisme, est affecté depuis début novembre 2012 à la circonscription de sécurité publique de Boulogne-sur-Mer. Il intervient en milieu scolaire dans le cadre d'actions préventives sur la sécurité routière et les dangers de l'internet dans les écoles, collèges et lycées du Boulonnais.

## *La sécurité publique dans et aux abords des établissements scolaires :*

### Recrutement des assistants de prévention et de sécurité (APS) dans les établissements les plus exposés

A la rentrée scolaire 2012, le ministère de l'Education nationale a attribué 14 assistants de prévention et de sécurité au Pas - de - Calais. Recrutés par les chefs d'établissement au niveau bac + 2, ces personnels ont bénéficié d'une formation préalable à la prise de fonction, à laquelle la DSDEN s'est fortement impliquée et à laquelle ont été associés ses partenaires (Conseil Général et DDSP).

La présence des APS vise à renforcer les actions de prévention et de sécurité conduites au sein des établissements les plus exposés aux phénomènes d'incivilité et de violence et dont le climat nécessite d'être particulièrement amélioré.

Après examen de la situation de l'ensemble des établissements du second degré au regard du nombre de signalements, de l'analyse de l'équipe mobile de sécurité et du nombre d'emplois d'assistant d'éducation déjà attribués, 1 lycée professionnel, 2 Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA) et 11 collèges ont été retenus pour l'implantation d'un APS.

Au sein de l'équipe mobile de sécurité, un correspondant est particulièrement chargé d'accompagner ces personnels.

### Extension de l'Equipe Mobile de Sécurité (EMS)

L'équipe mobile de sécurité a été renforcée de 5 personnes supplémentaires afin de répondre à l'augmentation du nombre d'interventions.

Elle a effectué 448 interventions depuis le début de l'année scolaire 2012-2013 (804 en 2011-2012). 82% de ces interventions se sont déroulées en collège, 7% en lycée professionnel et 9% dans les lycées généraux.

53% des missions de l'EMS s'inscrivent dans le champ de la prévention, 46% concernent l'accompagnement des équipes éducatives et à peine 1% la gestion de crise.

L'équipe mobile de sécurité s'implique dans la lutte contre le harcèlement (actions de prévention auprès des élèves, formation de formateurs), dans la sensibilisation des dangers liés aux nouvelles technologies et dans la gestion des conflits auprès des adultes de la communauté scolaire. Elle a également participé à la formation des Assistants Prévention Sécurité et dans le cadre de la Zone Sécurité Prioritaire, travaille étroitement avec le collège concerné.

L'EMS a par ailleurs développé un questionnaire climat scolaire. Cet outil d'aide interne aux établissements est très apprécié et repéré au niveau national comme exemplaire.

## *Le contrôle renforcé de la détention des armes en 2012*

L'ensemble des armureries du département a fait l'objet d'un contrôle par les forces de l'ordre. Ce contrôle a pour objectif de vérifier la conformité de la tenue des registres relatifs à l'achat et la vente des armes et des munitions, et de s'assurer que les armuriers disposaient bien d'un agrément et d'une autorisation Préfectorale d'exercice. Une augmentation du nombre d'enregistrement des armes a été constatée: 2 129 déclarations d'armes contre 2022 en 2011, 272 armes soumises à enregistrement (nouvelle procédure 2012, auparavant aucune arme n'était soumise à enregistrement). 1 330 nouvelles autorisations et renouvellement ont été délivrées contre 1 221 en 2011.

Cette tendance est plus significative concernant l'ensemble des actes relatifs à l'autorisation d'exercice de la profession d'agent de sécurité qui relèvent dorénavant du Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS) à l'exception des autorisations de port d'arme des convoyeurs de fonds qui continuent d'être délivrées par la Préfecture.

*Chiffres clés :*

	2011	2012	Évolution
demandes d'autorisation d'exercice de la profession d'agent de sécurité, dont :	1 560	2 150	+ 38%
demandes d'autorisation préalable et carte professionnelle	1 497	1 881	+ 25,65%
demandes d'autorisation de dirigeant de société privée de sécurité	23	52	+ 126%
demandes d'agrément à la palpation	13	70	+ 438%
demandes d'autorisation de port d'arme convoyeurs de fonds (délivrées par la Préfecture)	27	147	+ 444%

### ■■■ La lutte contre les fraudes et les trafics

#### *Le trafic de tabac-cigarettes*

En 2012, 17,7 tonnes de tabacs et cigarettes ont été saisies sur le territoire du Pas-de-Calais (12 666kg de cigarettes et 5 050kg de tabac). Le montant de ces saisies, issu des 200 constatations réalisées en la matière, s'élève à 3,8 M€.

Le Pas - de - Calais se maintient au 1er rang des départements français dans ce secteur spécifique de la lutte contre la fraude.

Si l'essentiel des saisies concerne des produits transportés à destination du Royaume-Uni dans du fret commercial, de nombreuses constatations ont également été réalisées aux points de contrôle Transmanche sur des particuliers originaires d'Europe de l'Est transportant dans leurs véhicules personnels, ou à bord d'utilitaires, des cigarettes de contrebande à destination du marché britannique.

#### *Les contrefaçons*

464 constatations enregistrées par les différents services douaniers ont permis la saisie de 48 790 articles de contrefaçons. La valeur de ces articles s'établit à 5,6 M€.

La plupart des articles contrefaits proviennent d'Asie et près de la moitié sont destinés au marché français. A l'instar des années précédentes, les saisies les plus importantes ont été réalisées dans le fret commercial. Néanmoins, en raison de l'explosion des ventes réalisées via internet, les saisies constatées dans les colis acheminés par fret express et postal n'ont jamais été aussi nombreuses (50 au titre de l'année 2012).

Les secteurs les plus concernés sont ceux de l'habillement, de la maroquinerie de luxe, de la parfumerie, des jeux et jouets ainsi que celui de la téléphonie.

#### *Le trafic d'alcool*

17 constatations réalisées sur des ensembles routiers étrangers ont permis de saisir 79 699 litres d'alcools divers (vodka et whisky essentiellement) représentant une valeur de 1,75 M€. Si la très grande majorité de ces saisies est réalisée par les brigades contrôlant les trafics Transmanche, les brigades situées à l'intérieur du département réalisent également d'importantes saisies dans le domaine, à l'image des services arrageois, à l'origine de deux constatations importantes portant respectivement sur 13 860 litres de whisky et 11 764 litres de gin.

Le département du Pas-de-Calais réalise ainsi à lui seul 46 % des saisies nationales





## ■■■ Sécurité Routière : Amélioration sensible, bien que ternie par une fin d'année particulièrement meurtrière

### *Le bilan affiche une amélioration globale*

On constate un nombre de tués en diminution par rapport à 2011 (71 contre 85). Un bilan terni par un mois de décembre particulièrement meurtrier : 15 personnes ont perdu la vie sur la route.

La vitesse reste la cause principale. Les jeunes et les seniors sont sur-représentés par rapport à la part qu'ils représentent dans la population : 20% des 18-24 ans pour 10% de la population, 20% des seniors pour 16%. Concernant la typologie des victimes, on note le lourd tribut payé par les piétons en 2012 (26 % des tués) et les deux roues motorisés, également très touchés par la mortalité routière : 18% des tués alors qu'ils ne représentent que 2% du trafic.

18

### *Des opérations de répression soutenues*

En matière de répression, les opérations coordonnées de sécurité routière menées par les forces de l'ordre et programmées dans le cadre du PDCR, ont été pérennisées autour des thématiques prioritaires que sont la vitesse, les refus de priorité, l'alcool, les stupéfiants, les fautes de comportement et les infractions de 2 roues motorisés.

Des contrôles spécifiques ont également été réalisés, chaque week-end, à proximité des discothèques à l'encontre des jeunes conducteurs (alcoolémie – stupéfiants).

En matière de sécurité routière, près de 4 000 mesures de suspensions administratives du permis de conduire ont été prises, en grande majorité (76,3%) pour alcoolémie, puis pour excès de vitesse (13,5%) et consommation de stupéfiants (10,2%).

### *Lancement des Commissions Consultatives d'Arrondissement de Sécurité Routière*

Les Commissions Consultatives d'Arrondissement de Sécurité Routière (CCASR) rassemblent les gestionnaires de réseau et les principaux services de l'État et ont pour ambition de modifier les signalisations et réglementations routières jugées inadéquates.



Le montant de la répartition du produit des amendes de police s'est élevé à 5,9 M€ répartis ainsi :

- 4,3 M€ au profit des communes de plus de 10 000 habitants (par le Comité des Finances Locales selon le nombre de contraventions dressées sur le territoire de chaque commune (année n-1) ;
- 1,6 M€ au profit des communes de moins de 10 000 habitants (par le Conseil Général sur demande de subvention pour réaliser des travaux liés à la sécurité).

### L'opération « Un aller sans retour »

La Préfecture du Pas-de-Calais a mis en place une action innovante de communication -«Un aller sans retour»- destinée aux jeunes conducteurs de 18 à 22 ans, sur le point de passer leur permis ou qui viennent de l'obtenir. L'objectif est de toucher le public d'un point de vue émotionnel, par des témoignages, forts et authentiques, de personnes qui ont été confrontées de façon directe à un grave accident de la route (parents de victimes, jeunes victimes) ou qui le sont en permanence en raison de leur métier (policiers, pompiers, urgentistes...).

Présentée pour la première fois à l'Université d'Arras, le 17 décembre 2012, devant 250 lycéens de terminales, étudiants, BTS, classes préparatoires, cette action sera renouvelée à trois reprises, en 2013, à Boulogne-sur-Mer, Lens et St-Pol-sur-Ternoise.

## PROTÉGER LES CONSOMMATEURS

### ■■■ La protection sanitaire

En 2012, la DDPP62 a été amenée à gérer plusieurs suspicions de maladies contagieuses (tuberculose, fièvre catarrhale ovine...) sur certains cheptels bovins en concertation étroite avec le groupement sanitaire départemental. Les cheptels concernés ont été placés sous surveillance jusqu'à levée de la suspicion.

231 recherches analytiques sur les animaux et aliments pour animaux ont été confiées aux laboratoires d'analyses. Il a également été procédé à 562 contrôles en élevage au titre de la pharmacie vétérinaire, de la protection animale y compris pendant le transport des animaux, de la conditionnalité des aides (contrôles d'identification des animaux et d'hygiène des élevages)

2 890 inspections ont par ailleurs été réalisées dans le domaine agroalimentaire (abattoirs, première mise sur le marché, filière des produits de la mer et des coquillages, restauration collective à caractère social, établissements de produits laitiers, établissements industriels de découpe de viande, de préparations de viande et de produits à base de viande, centres de conditionnement d'œufs, établissements de remise directe (métiers de bouche et grandes et moyennes surfaces).

Par ailleurs, des certificats pour l'exportation de produits des filières animales et végétales ont été délivrés : 3 873 certificats sanitaires pour l'exportation de denrées animales ou d'origine animales vers les pays tiers, 2 498 certificats sanitaires pour animaux vivants dans le cadre des échanges intracommunautaires et à l'exportation (volailles, bovins et porcs notamment), et 4 770 attestations pour l'exportation pour d'importantes sociétés agroalimentaires du département telles que Bonduelle, Roquette, Mac Cain, Eurovanille, etc.

Enfin, 1 423 prélèvements ont été effectués dont 1 207 dans le cadre de la mise en œuvre des plans nationaux de surveillance et de contrôle.

Les anomalies les plus graves constatées lors de les différentes interventions ont fait l'objet de 144 mesures de police administrative et de 112 procès-verbaux. 92 saisies/retraits de denrées alimentaires reconnues impropres à la consommation ont également été exécutées.

 *La DDPP62 a traité, avec l'appui de la gendarmerie, une activité clandestine de fumage de saumon dans les semaines précédant la période de fêtes, dans le cadre du comité de lutte contre les fraudes (CODAF)*

*Ils ont constaté une activité non déclarée de fabrication de saumon fumé, en quantité très significative (environ 600 kg). 116 Kg de gros sel et un grand nombre de cartons d'emballage et un sac de sciure de bois pour le fumage étaient également détenus.*

*Une procédure contentieuse a été transmise au Procureur de la République de Boulogne-sur-Mer pour infractions aux dispositions du code rural et de la pêche maritime dont le défaut de déclaration d'un établissement de denrées d'origine animale et la fabrication de denrées alimentaires dans des conditions créant un risque d'insalubrité.*



**Témoignage de Mme Jennifer DELIZY,  
Chef de service Antenne du Littoral**

« Sur le littoral, nous gérons une cinquantaine d'alertes sanitaires par an. Ces alertes ont principalement pour origine des auto-contrôles non conformes de professionnels de la remise directe (ex : grandes et moyennes surfaces, restauration collective...) ou d'établissements agréés (auto-contrôles sur les matières premières utilisées). Les professionnels notifient ces résultats non conformes à leur DDPP qui les retransmet à la Direction Générale de l'Alimentation DGAL (Missions des urgences sanitaires) et à la DDPP du département où est implanté l'établissement de fabrication du produit concerné. Certaines alertes sont également transmises par les autorités compétentes d'autres états membres (alertes européennes).

Les principaux produits concernés par ces alertes sur le littoral sont des produits de la pêche ou d'aquaculture transformés (ex : saumon fumé, crevettes cuites ...) ou des coquillages vivants (ex : moules). La gestion de ces alertes nécessite une forte disponibilité des agents de terrain et de leur encadrement. En période d'alerte, nous sommes en permanence en relation avec les professionnels (vérification de la mise en œuvre des opérations de retrait/rappel, des mesures correctives nécessaires) et avec la Mission des urgences sanitaires.

Des contrôles et des prélèvements officiels doivent être réalisés en priorité afin de vérifier la sécurité sanitaire des produits mis sur le marché. »

73 alertes sanitaires et 20 toxi-infections collectives ont été gérées en 2012.

### ■ ■ ■ La protection économique

En 2012, 1 324 entreprises ont été contrôlées pour s'assurer notamment du respect des règles d'information du consommateur, et de la loyauté des transactions : 438 avertissements, 84 injonctions administratives, 32 mesures de police administrative et 48 procédures contentieuses ont été établies .

Par ailleurs, 651 demandes d'information des publics ont été traitées par le service de protection, économique du consommateur dont plus de 90% dans un délai de 10 jours.

En ce qui concerne la sécurité des produits mis sur le marché, la DDPP62 a participé à la réalisation de 32 tâches d'enquêtes nationales et régionales : plans annuels de surveillance (jouets,



produits chimiques, produits phytosanitaires, biocides et aliment du bétail), mais également vérification de la conformité de produits pour l'équipement de la maison tels que les détecteurs de fumée, les luminaires, etc.).

La sécurité de certaines prestations de services (UV, ventes de véhicules neufs, aires de jeux ) a également retenu toute leur attention. 791 visites ont été réalisées au titre de la sécurité des produits et des services ayant généré 147 avertissements, 52 procédures contentieuses et 17 mesures de police administrative.

63 prélèvements ont été effectués sur des produits ciblés : 40% d'entre eux se sont révélés non-conformes après analyse et ont nécessité leur retrait du marché ou des injonctions de mise en conformité.

4 fiches d'indice de danger ont été adressées à l'unité d'alerte de la DGCCRF pour des produits à la fois non conformes et dangereux (luminaires, détecteurs de fumée, ammonitrates).



*Dans le cadre de l'Opération Interministérielle Vacances 2012, les agents de la DDPP 62, conjointement avec les services de la DDCS ont procédé au contrôle d'une installation aquatique ludique afin de vérifier le respect des normes européennes relatives à la conformité et à la sécurité de ce type d'installation.*

*Lors de l'inspection, il a été constaté que cet équipement de loisirs sportifs avait fait l'objet de contrôles techniques en début de saison estivale, comme le prévoit la réglementation. Toutefois les sociétés de contrôle technique avaient mis en évidence différentes anomalies majeures en termes de sécurité.*

*Bien qu'ayant été informés par ces sociétés de l'existence de risques potentiels pour les consommateurs, les exploitants ont ouvert leur installation au public sans faire procéder préalablement aux réparations et remises aux normes nécessaires.*

*Dans le cadre d'un suivi administratif contraignant, ces mêmes dirigeants ont pris un certain nombre de mesures, afin de limiter les risques liés à l'utilisation de leurs installations.*

*Un dossier contentieux a été transmis au Procureur de la République pour tromperie sur les risques inhérents à l'utilisation d'une prestation de service.*

*Le suivi de cette installation est programmé en concertation avec la Commission de Sécurité avant le démarrage de la saison 2013.*

## PRÉVENIR ET GÉRER LES RISQUES

---

L'Etat veille à la prévention et à la maîtrise des risques auxquels les territoires peuvent être exposés, qu'ils soient technologiques, sanitaires, naturels ou miniers. Pour cela, ses services mettent en œuvre de multiples actions.

### *La gestion des crues*

La fin d'année a été marquée par deux phénomènes pluvieux intenses qui se sont produits à 7 jours d'intervalle les 28 et 29 octobre, puis les 1er et 2 novembre 2012. Ces deux épisodes sont intervenus après un début d'automne très humide, sur des sols particulièrement engorgés. Les précipitations en octobre ont été plus de deux fois supérieures à celles des normales du même mois (certaines communes auront reçu, en l'espace de 45 jours, l'équivalent d'un peu plus de six



mois de précipitations).

Les 130 communes touchées ont déposé 155 dossiers de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Ces dossiers ont été instruits dans des délais très brefs puisque la commission interministérielle, lors de sa séance du 15 novembre 2012, formulait un avis favorable pour 52 dossiers. Une seconde séance s'est tenue le 13 décembre 2012, conduisant au prononcé de 44 avis favorables supplémentaires, portant le total à 96.

Sur la totalité de l'année 2012, 193 dossiers de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auront été instruits, contre 6 en 2011.

### ***La solidarité des moyens nationaux s'est exprimée en novembre 2012 à Balinghem suite aux inondations***

*Des pluies continues n'avaient cessé de s'abattre sur le département du Pas-de-Calais depuis le mois de septembre et plus particulièrement sur le grand littoral atteignant des niveaux records au mois d'octobre. Ainsi les précipitations entre le 26 octobre et le 4 novembre ont été particulièrement significatives.*

*La combinaison des fortes précipitations sur un sol complètement saturé, conjuguée à la platitude du pays, à la saturation et à la vétusté des ouvrages de régulation des eaux, ont conduit la commune de Balinghem à connaître un épisode marquant d'inondations suite à la sortie de son lit de la Rivière Neuve notamment à cause d'une panne d'une pompe de 0,5m<sup>3</sup>/s. Il s'avérait indispensable que la solidarité nationale s'exerce.*

*La mise à disposition d'une motopompe de la sécurité civile d'une puissance de 1,5m<sup>3</sup>/s a été décidée. Cette machine (voir photo) a été mise en œuvre par des agents de l'Établissement de Soutien Opérationnel et Logistique (ESOL) de la sécurité civile installé à Mery sur Oise du 07 au 13 novembre 2012.*

*L'eau pompée dans la Rivière Neuve et rejetée dans le canal d'Ardres a baissé de niveau de 15 cm après les premières 24 heures de pompage. Cette action a permis également d'agir sur la situation critique du lac d'Ardres grâce à un fossé existant. Quatre jours plus tard, la rivière avait baissé de 48 cm pour se stabiliser à -62 cm à la fin de la mission.*

23

### ***Les submersions marines***

Afin de prévenir les risques de submersions marines, les services de l'Etat se mobilisent aux côtés des collectivités locales pour définir et mener des actions efficaces sur les territoires.

Ainsi, la mise en œuvre de la directive inondation avec l'identification des Territoires à Risques importants d'Inondation (TRI) actée par arrêté préfectoral du 26 décembre 2012 a été poursuivie. Les marchés pour l'établissement des cartographies ont été lancés : le département du Pas-de-Calais est concerné par 4 TRI (Calais, Saint-Omer, Béthune-Armentières et Lens).

L'instruction des Plan de Prévention des Risques Littoraux, prescrits en septembre 2011, a été poursuivie avec l'élaboration des premières cartes d'aléas intégrant le changement climatique. Ces cartes seront présentées aux élus en 2013.

Par ailleurs, le Préfet de région ainsi que les sous-préfets d'arrondissement concernés ont tenu



des réunions afin d'informer les élus sur les études réalisées et la définition des contours d'une nouvelle gouvernance et maîtrise d'ouvrage. Des secteurs prioritaires ont été particulièrement ciblés pour réaliser des travaux à court terme, dont Sangatte, Oye-Plage et la Baie d'Authie.

### *Travaux de réparation et de confortement de la digue de Sangatte*

Face à la dégradation de la digue de Sangatte et à la carence de gestion du délégataire en charge de l'entretien de cet ouvrage, il a été décidé de résilier par anticipation la convention de concession d'endigage passée entre l'Etat et le Syndicat des Dignes et Dunes du Calais.

Il revient désormais à l'Etat de prendre en charge les travaux de remise en état de la digue. Le site de Sangatte a été identifié comme pouvant être labellisé « Plan de Submersion Rapide » et faire l'objet d'un financement à 100% dans le cadre du fonds Barnier pour des travaux de remise en état.

Le SAML a été désigné pilote des travaux de reconstruction. Il a élaboré, en lien avec le groupe projet DDTM et la DREAL, un calendrier prévisionnel qui liste les différentes étapes qui conduiront à la reconstruction de la digue de Sangatte pour la fin 2015.

### *Inspecter les installations classées*

L'inspection des installations classées a réalisé 584 inspections, confirmant l'augmentation importante du nombre de visites des sites industriels observée ces dernières années, et la volonté d'assurer une fréquence minimale d'inspections en fonction des enjeux des établissements. L'ensemble des 16 sites Seveso seuil haut du département ont fait l'objet d'une inspection renforcée en 2012.

245 contrôles inopinés de laboratoires d'analyse ont été diligentés afin de s'assurer de la conformité des rejets industriels : 60 sur le thème de l'air, 99 sur l'eau et 86 sur la légionellose. Le nombre d'arrêtés d'autorisation signés en 2012 (19) est resté stable par rapport à 2011.

### *La planification relative aux risques*

Un plan particulier d'intervention (PPI) doit être élaboré pour chaque établissement SEVESO avec servitude (« AS » – familièrement dénommé « seuils hauts »). Ce PPI est une disposition spécifique du plan ORSEC, destinée à préparer la réponse opérationnelle en cas d'incident.

Dans le Pas-de-Calais, 16 établissements de ce type sont recensés. Deux d'entre eux, en raison de l'absence d'enjeu (absence d'habitats, de commerce ou d'activité quelconque) sont dispensés de PPI.

En 2012 un intense travail de mise à jour de ces plans a été engagé. Huit ont ainsi été mis à l'étude (pour les établissements Synthexim, Interor et Calaire à Calais, Nortanking à Annay-sous-Lens, SI Group à Béthune, Styrolution à Wingles, De Sangosse à Marquion et CECA à Feuchy). Ce travail, nécessitant un partenariat étroit avec l'ensemble des acteurs de l'intervention, devrait aboutir dès 2013 et se poursuivre ensuite sur les autres établissements.

Un travail d'aide et de conseil a également été mené tout au long de l'année auprès de certaines communes et certains établissements publics de coopération intercommunale dans le cadre de la réalisation de leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ainsi, sur les 165 communes réglementairement soumises à cette obligation, plus de la moitié en sont maintenant dotées (92). D'autres communes, bien que n'y étant pas soumises, ont également bénéficié du concours de l'Etat pour s'engager dans cette démarche : 86 autres PCS ont ainsi été réalisés.

### *Instruire les études de dangers des infrastructures de transport de matières dangereuses*

La loi du 30 juillet 2003 a introduit l'obligation pour les gestionnaires d'infrastructures de transport (gares de triage, parkings de stationnement routier, ports maritimes et fluviaux) accueillant une grande quantité de marchandises dangereuses de réaliser des études de dangers. Dans le Pas-de-Calais, les ports de Calais et de Boulogne sont concernés. Leurs études de dangers ont été remises et ont fait l'objet de demandes de compléments par l'inspection en 2012.

### *La sécurité des Établissements Recevant du Public (ERP), le secourisme et les manifestations*

La sous-commission ERP/IGH suit 214 établissements de première catégorie, ainsi qu'un immeuble de grande hauteur (IGH), sans tenir compte des cellules des centres commerciaux et des établissements rattachés. Elle a prononcé 442 avis en matière de sécurité incendie. 25 ERP de 1ère catégorie ont fait l'objet d'un avis défavorable.

Les commissions d'arrondissement de sécurité incendie (CASI) ont émis plus de 2 300 avis (visites périodiques, visites avant ouverture et études de dossiers [permis de construire, déclarations de travaux, autorisations de travaux]).

Par ailleurs, 10 dossiers d'organismes de formation SSIAP (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes), répondant aux critères définis par l'arrêté du 2 mai 2005 relatif au SSIAP, ont été instruits. Enfin, 139 déclarations de spectacles pyrotechniques (feux d'artifice), 40 manifestations sportives motorisées ainsi que 8 manifestations aériennes auront été instruites et donné lieu à avis et/ou recommandations.

### *Contrôler le réseau public de distribution d'électricité*

En matière de contrôle des projets d'ouvrages de transport d'électricité de tension supérieure ou égale à 63 000 volts, deux approbations de projet d'ouvrage ont concerné le département du Pas-de-Calais dont la mise en souterrain partielle de la ligne aérienne 90 000 volts entre les communes des Attaques et d'Ardres. Par ailleurs un projet de reconstruction de la ligne aérienne 400 000 volts entre Avelin (59) et Gavrelle (62) est à l'étude. Compte tenu des investissements, ce projet a fait l'objet d'un débat public animé par une commission particulière d'octobre 2011 à février 2012. Il est désormais entré en phase de concertation. Le maître d'ouvrage a mis en place cinq commissions, dont quatre se sont tenues fin 2012 dans le Pas-de-Calais (Carvin, Gavrelle, Leforest et Saint-Laurent-Blangy). Elles concernent les thématiques économie-énergie, milieux naturels, paysages, agriculture et santé. En matière d'autorisation d'exécution de travaux sur le réseau de distribution d'énergie électrique (tension inférieure à 63 000 Volts), 24 dossiers de demandes d'ouvrages ont été déposés en 2012 principalement par ERDF, et 18 approbations de projet d'ouvrage ont été délivrées.



# La sauvegarde de l'emploi et le développement économique





*L'Etat doit accompagner les acteurs économiques qui sont créateurs de richesses et pourvoyeurs d'emplois. Son rôle de conseil et d'animateur des territoires doit permettre de signaler le plus en amont possible les difficultés que rencontrent les employeurs et de faire émerger les projets porteurs d'avenir.*

## **LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'EMPLOI**

La situation de l'emploi demeure préoccupante dans le département. Fin 2012, on comptabilisait 127 000 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A/B/C, soit une hausse de 9,2 % sur un an. Parmi eux, 26 400 avaient moins de 26 ans.

Dans le Pas-de-Calais, si les jeunes sont plus représentés dans la demande d'emploi qu'au niveau national, leur augmentation sur l'année 2012 est en revanche moins marquée : les jeunes représentent 20,7 % de la demande d'emploi (15 % au niveau national). L'augmentation sur un an se chiffre à 7,2 % (contre 9,2 % au niveau national).

Les demandeurs d'emploi de longue durée représentent 44,6 % de la demande d'emploi (+5 points par rapport au niveau national). La hausse, sur un an, est également plus importante au niveau départemental (14,4 % contre 12,5 % au national).

27

### **La mobilisation des acteurs de l'emploi**

#### *Le Service Publics de l'Emploi Local (SPEL)*

L'État s'est fortement mobilisé pour favoriser l'accès et le retour à l'emploi, dans le cadre du SPEL qui est un lieu de rencontre de l'ensemble des partenaires afin de coordonner leurs actions en faveur de l'emploi. Les SPEL sont réunis mensuellement par les sous-préfets d'arrondissement.

#### *Le pôle Service Public de l'Emploi*

Face à la pluralité d'acteurs et de dispositifs, le Pôle SPE a pour mission d'assurer la cohérence des actions menées au niveau local. Il s'appuie notamment sur les animateurs territoriaux, en place sur chaque bassin d'emploi, et qui bénéficient d'une vision d'ensemble du territoire. Dans le cadre du Plan de Mobilisation pour l'Emploi de 2011, un groupe de travail Alternance a été mis en place et s'est poursuivi en 2012.

Afin de favoriser la communication auprès des partenaires, deux SPE Technique ont également été organisés en 2012, dont les thématiques ont été les suivantes :

- **Egalité Professionnelle entre les Hommes et les Femmes** : ce SPE Technique a permis de présenter l'évolution du cadre législatif, la Charte en faveur de l'Egalité et de la Mixité Professionnelle, les outils de promotion de l'égalité professionnelle ainsi que des témoignages.
- **Insertion Professionnelle des Travailleurs Handicapés** : l'objet de ce SPE Technique était notamment de rappeler les offres de service existantes, de présenter le Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) et de rassembler des témoignages

d'entreprises et de structures engagées dans l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés.

### ■ ■ ■ *Les actions en faveur des jeunes*

Dans la mise en œuvre des politiques à destination des jeunes, l'Etat travaille en étroite collaboration avec les 9 Missions Locales du Département. Afin de les accompagner dans leurs missions, des outils et dispositifs sont mis à leur disposition :

#### *La Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO)*

L'Etat intervient en partie dans le financement global des Missions Locales (près de 40 %).

A ce titre, depuis 2008, l'Etat a entrepris la signature avec chaque Mission Locale d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs d'une durée de 3 ans, permettant de soutenir leur activité par l'allocation de moyens financiers intégrant les moyens de fonctionnement que l'activité requiert au vu de son périmètre d'intervention.

Cette contractualisation permet de mettre en perspective la capacité des Missions Locales à optimiser les moyens qui leur sont alloués, notamment avec le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS) et le Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes (FIPJ), et les outils d'insertion qu'elles peuvent mobiliser (comme le CUI, l'Alternance, le Parrainage vers et dans l'emploi). La CPO vise également à fixer des objectifs à atteindre au regard d'un diagnostic partagé des besoins du territoire.

Cela se traduit par un dialogue de gestion annuel mené avec la Mission Locale, l'Unité Territoriale de la DIRECCTE Nord-Pas-de-Calais au cours duquel les différentes parties peuvent échanger sur les résultats et les éventuelles difficultés rencontrées en cours d'année.

#### *L'allocation CIVIS*

Depuis le Plan de Cohésion Sociale, l'Etat attend des Missions Locales, en priorité, un accompagnement renforcé des jeunes en difficulté vers l'emploi et leur placement dans l'emploi durable. Pour ce faire, il a mis en place le dispositif CIVIS dont la mise en œuvre a été confiée aux Missions Locales.

Celles-ci ont la charge de redistribuer l'enveloppe CIVIS qui leur est allouée par l'Etat sous la forme d'une allocation versée aux jeunes ayant signé un Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale et qui ne perçoivent aucune rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni aucune autre allocation.

Un suivi mensuel de la consommation de cette enveloppe est assuré par la DIRECCTE en lien avec l'Unité Territoriale et les Animateurs Territoriaux.

#### *Le Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes (FIPJ)*

Le FIPJ est destiné à financer des actions complémentaires à l'accompagnement personnalisé et à renforcer l'accompagnement des jeunes confrontés à l'accumulation d'obstacles multiples qu'ils soient sociaux, familiaux, culturels ou relationnels.

Les publics visés par le FIPJ sont les jeunes de 16 à 25 ans ayant signé un Contrat CIVIS et prioritairement les jeunes mineurs ou jeunes en très grande exclusion et qui ne bénéficient ni du FAJ (Fond d'Aide aux Jeunes du Conseil Général) ni de l'allocation CIVIS.

Le FIPJ est alloué aux jeunes sous la forme d'aides di-



rectes aidant à la sécurisation financière des parcours via le versement d'aides à la vêture, à la mobilité, au logement, au repas, à la santé et à l'estime de soi

### *Le Parrainage vers et dans l'Emploi*

Le parrainage vers et dans l'Emploi est un renforcement de l'accompagnement dans la recherche d'emploi par la mise en relation avec des bénévoles (actifs ou retraités) nommés « Parrains » qui mobilisent leur réseau professionnel.

Les objectifs sont de :

- faciliter l'accès des jeunes à l'entreprise et leur maintien à l'emploi, l'activité, ou la formation ;
- prévenir les discriminations en mobilisant le tissu économique et social ;
- assurer le suivi afin d'aider le filleul à s'insérer et à se maintenir dans le milieu du travail.

La durée du parrainage est généralement de 9 mois. Les publics visés par le Parrainage sont les jeunes ou adultes demandeurs d'emploi en situation d'occuper un emploi ou une formation en alternance mais rencontrant des difficultés dans leur insertion professionnelle. Mais cela peut également concerner certains jeunes diplômés en difficultés d'insertion professionnelle.

### ■■■ *Les aide partenariales apportées par l'Etat*

#### *Les CAE-CUI*

En 2012, la situation très dégradée du marché du travail a conduit à une mobilisation massive des contrats aidés ciblés sur les personnes les plus éloignées de l'emploi : les demandeurs d'emploi longue durée et très longue durée, les demandeurs d'emploi seniors, les bénéficiaires du RSA, les jeunes en difficulté, dans le respect de l'enveloppe financière régionale notifiée.

Le réseau des CAP EMPLOI s'est inscrit parmi les prescripteurs de contrats aidés pour les demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés.

Les prescripteurs ont été attentifs à la qualité des contrats : référent, actions d'accompagnement et de formation, bilan qualitatif avant le renouvellement.

Le Pas-de-Calais a bénéficié d'une enveloppe globale de 15 923 CAE (secteur non-marchand) et 2 188 CIE (secteur marchand). Les objectifs de prescription ont été quasiment atteints pour les CAE (15 446 contrats prescrits) et dépassés pour les CIE (2 481 contrats prescrits).

Le Conseil Général s'est mobilisé aux côtés de l'Etat en s'engageant dans une convention annuelle d'objectifs et de moyens de 3 000 contrats du secteur non marchand pour les bénéficiaires du RSA.

#### *Les contrats uniques d'insertion dans l'Education nationale*

A la rentrée 2012, la dotation départementale était de 1 046 contrats aidés pour l'Education nationale :

- 692 dédiés à l'accompagnement de la scolarité des élèves porteurs de handicap ;
- 354 dédiés à l'aide administrative aux directeurs des écoles du dispositif ECLAIR et des écoles de 7 classes et plus.

#### *Les emplois d'avenir*



Les emplois d'avenir ont été mis en œuvre dès novembre 2012. Le Pas-de-Calais bénéficie d'une enveloppe de près de 2 900 emplois d'avenir à prescrire d'ici à fin 2013. 30% de ces contrats sont à prescrire au bénéfice de jeunes résidant en ZUS ou en ZRR.

#### *Les Emplois d'avenir professeur*

Le dispositif "Emplois d'Avenir Professeur" (EAP) est un dispositif d'aide à l'insertion professionnelle dans les métiers du profes-

rat et un pilier important de la réforme de la formation initiale des enseignants. Il vise à permettre à davantage d'étudiants d'origine modeste de s'orienter vers les métiers de l'enseignement en leur proposant un parcours professionnalisant et en les accompagnant financièrement. Il s'agit donc d'encourager les vocations chez des jeunes qui n'auraient sans cela peut être jamais envisagé des études aussi longues et de redonner au métier d'enseignant un rôle majeur de promotion sociale et républicaine.

Le département bénéficie depuis janvier 2013 de 43 emplois d'avenir professeurs qui ont été implantés dans des écoles et collèges relevant du dispositif ECLAIR (écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) :

- 22 emplois dans le primaire, dans 22 écoles,
- 21 emplois dans le secondaire, dans 8 collèges

### *L'Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi (APRE)*

Ce dispositif, vise, grâce à une prestation individuelle et non obligatoire attribuée aux bénéficiaires du RSA, à lever les obstacles ponctuels à la reprise d'activité professionnelle (emploi, formation ou création d'entreprise).

L'enveloppe départementale, s'élevait en 2012 à 2,9 M€, répartie entre 13 délégataires (Conseil Général, Pôle Emploi, CAF, MSA et les 9 PLIE), qui participent à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. La gestion et le suivi du dispositif sont assurés par l'Unité Territoriale de la DIRECCTE qui réunit régulièrement un comité de pilotage (3 comités en 2012) présidé par le Secrétaire Général Adjoint en charge de la Cohésion Sociale, et auquel les délégataires de l'enveloppe départementale participent activement.

### *Le Dispositif Local d'Accompagnement*

148 structures associatives ont bénéficié d'un diagnostic de leur situation par le gestionnaire du Dispositif Local d'Accompagnement, "Pas-de-Calais Actif", Groupement d'Intérêt Public créé en 1995 à l'initiative du Conseil Général. 106 structures ont bénéficié en 2012 d'une ingénierie (intervention d'un consultant), individuelle ou collective en vue de leur professionnalisation ou de la consolidation de leur projet associatif. Les associations du secteur de l'insertion et de l'emploi ont très fortement sollicité le dispositif (31%), suivies des associations des services aux personnes et les associations du secteur de la culture (16,3 %). L'activité en 2012 a concerné au total 2 673 emplois équivalents temps plein dans les organismes bénéficiaires, dont 57 % d'emplois aidés. Pour la mise en œuvre du DLA dans le département, Pas-de-Calais Actif a reçu de la DIRECCTE une dotation de 210 000 € en 2012.



## LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Dans un contexte de crise mondiale, les entreprises sollicitent l'aide de l'Etat afin de pouvoir maintenir l'emploi et ne pas dégrader une situation économique déjà fragilisée.



### Chiffres clés :

**Activité Partielle** : 3,062 millions d'heures autorisées pour **14 023** salariés et **358** entreprises ;

**Activité Partielle de Longue Durée** : 1,76 millions d'heures autorisées pour **8 007** salariés et **31** entreprises ;

**AME Entreprise** (ex-FNE Formation) : 3 conventions signées pour **1 038** salariés et **21 158** heures de formation, pour un coût de **319 280** € ;

**Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences** : signature de **6** conventions territoriales et 1 convention individuelle.

### Licenciements économiques :

#### nombre total de procédures :

**898** procédures salariés, réparties comme suit :

**836** procédures concernant moins de 10 suppressions de postes

**62** procédures concernant plus de 10 suppressions de postes (dont : **53** liquidations Judiciaires - **12** Plans de Sauvegarde de l'Emploi (procédures concernant au moins 10 licenciements dans une entreprise de plus de 50 salariés)

#### nombre total de suppressions de postes :

**4 641**, réparties comme suit :

**1 909** salariés dans les procédures concernant moins de 10 suppressions de postes

**2 732** salariés dans les procédures concernant plus de 10 suppressions de postes (dont :

**1 764** salariés dans les Plans de Sauvegarde de l'Emploi)

### Les Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE)

Les trois plus importants PSE de la région concernent le Pas-de-Calais (SEA France : 819 salariés, MERYL FIBER : 343 salariés, DOUX : 243 salariés), pour un total de 1 764 salariés touchés dans le département.

### Les Conventions Promotion de l'Emploi (CPE)

Afin d'accompagner les porteurs de projet créateurs d'emploi, l'Etat subventionne, par le biais des CPE, des projets sur l'ensemble des Bassins d'Emploi. La CPE s'adresse à toute « personne morale » de droit privé (association, coopérative, S.A.R.L., S.A.) ou public (commune, département, région, chambres consulaires), à l'exception des administrations de l'Etat.

Les axes prioritaires des Conventions Promotion de l'Emploi sont :

- appui aux actions innovantes du SPEL ;
- aide à l'émergence et à la création d'emploi ;
- rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi.

En 2012, l'enveloppe départementale CPE était de 216 000 €.

20 Conventions ou arrêtés de subvention ont ainsi été signés pour des actions sur des thématiques telles que l'Economie Sociale et Solidaire, l'illettrisme, le handicap, l'alternance, la lutte contre les discriminations, les crèches inter-entreprises, les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification...

### Une action significative dans le secteur de l'automobile

La Française de Mécanique, fortement impactée par une baisse d'activité, a souhaité mettre à profit cette période pour s'engager dans un vaste plan de formation. L'entreprise a élaboré un plan de formation qui s'étalera de 2012 à 2014. Il a pour objectif d'améliorer les performances et la compétitivité de l'usine, dans le contexte d'une concurrence exacerbée en Europe.

Pour 2012, elle a ainsi obtenu une aide de l'Etat de 261 k€, du FSE de 1 M€ et une subvention du Conseil régional de 92 k€. Le plan de formation concerne 1 000 salariés, et représente 18 496 heures de formation. L'entreprise a d'ores-et-déjà déposé une nouvelle demande à l'UT62 au titre d'AME-Entreprise pour 2013.

### Allocation Temporaire Dégressive (ATD)

Dans le cadre de la Liquidation Judiciaire de SEA France en janvier 2012, une convention ATD a été conclue entre l'Etat et le liquidateur judiciaire. Tout salarié pourra bénéficier, s'il se reclassifie dans l'année suivant son licenciement, d'une aide maximale de 300 € bruts par mois pendant 24 mois. Ainsi, sur les 819 adhérents potentiels, 341 demandes ont été enregistrées à ce jour.

En 2012, 7 conventions ont été signées concernant un potentiel de 1 633 salariés.

### La Commission des chefs de services financiers (CCSF)

La CCSF examine les demandes de délais présentées par les entreprises connaissant des retards de paiement dans leurs échéances fiscales et sociales et les demandes de remise de dettes fiscales et sociales en application de la loi de sauvegarde des entreprises.

2 584 emplois ont été sauvegardés grâce aux plans octroyés par la CCSF. L'encours total des dettes publiques suivies par la CCSF était, fin 2012, de 12,3 M€.

	Nombre de plans accordés	Nombres de nouveaux dossiers	Nombre de réexamens	Nombre de dossiers instruits
2008	10	36	5	41
2009	64	113	73	190
2010	59	71	95	166
2011	54	59	104	163
2012	69	111	106	217

L'année 2012 est révélatrice du succès du dispositif de la CCSF avec 217 dossiers instruits. Sur l'ensemble des 217 dossiers examinés, 111 correspondent à des nouvelles demandes. Cette activité est comparable à celle de 2009 qui comptait 113 saisines suite à la crise économique et financière internationale.

## LES INVESTISSEMENTS AU PROFIT DES TERRITOIRES

### ■■■ Soutenir l'activité agricole

#### *Un paiement des aides du premier pilier de la Politique Agricole Commune dans les délais annoncés*

Le versement dans les délais des aides du premier pilier de la PAC est chaque année un enjeu politique majeur pour l'État et un objectif principal pour la DDTM ; le montant total des aides et leur poids très important dans les comptes des exploitations en font un sujet très sensible. En 2011, les aides du premier pilier avaient concerné 6 103 exploitations pour un montant versé de 169 millions d'euros (1,9% des sommes versées en France). Le Pas-de-Calais est le 7ème département par le montant versé.

L'Union Européenne autorise le paiement des aides entre le 1er décembre et le 30 juin mais la France a, à nouveau, obtenu l'autorisation de verser une avance dès le 16 octobre 2012 compte tenu du contexte économique difficile des éleveurs confrontés à une forte augmentation des charges de l'alimentation animale.

En 2012, 6 100 demandes d'aides aux surfaces (dont 6 007 bénéficiaires) et 2 447 événements Droit à Paiement Unique ont été traités. 1 912 demandes d'aide à l'assurance ont été instruites. Dans le domaine animal, 1 141 demandes d'aide au maintien du troupeau vaches allaitantes (PMTVA) et 120 demandes d'aide aux ovins et aux caprins ont été instruites.

Au 31 décembre 2012, les 6 007 bénéficiaires ont perçu près de 164 M€ d'aides de l'Union Européenne (FEAGA). L'avance versée en octobre 2012 aura concerné près de 99,7% des bénéficiaires pour un montant de près de 80 M€. L'utilisation importante en 2012 de la télé déclaration (TéléPAC) (62% pour les aides aux surfaces soit + 12 points par rapport à 2011, 78,6% pour l'aide aux ovines, 100% pour l'aide aux caprins, 89,5% pour la PMTVA) a contribué largement à la possibilité de verser l'avance. L'objectif national de 60% de télé déclaration a été atteint. Il sera de 75% pour 2013.

La Commission Européenne est très vigilante sur la rigueur de gestion des dossiers et la qualité des contrôles. De nombreux audits sont réalisés. Les défauts constatés peuvent avoir des conséquences budgétaires très importantes aussi l'instruction des demandes fait l'objet à tous les échelons d'un suivi attentif et les contrôles administratifs ou sur place sont nombreux.

En 2012, 728 contrôles sur place ont été réalisés pour vérifier l'exactitude des déclarations et le respect de certaines règles retenues au titre de la conditionnalité des aides. Parmi ces contrôles, 306 contrôles ont été réalisés par télédétection.

#### *Un soutien continue à la modernisation des exploitations agricoles*

288 projets ont été retenus en 2012 pour un montant d'investissements de plus de 18 M€ et un montant total de subventions de 3,38 M€ (tous financeurs confondus).

Le Plan de Modernisation des Bâtiments d'élevage (PMBE) a touché 130 élevages pour une subvention totale de 1,88 M€ (FEADER : 0,94, Conseil Régional : 0,40, Etat : 0,54).



Le Plan Végétal pour l'Environnement (PVE) a favorisé les investissements visant à réduire l'usage de produits phytosanitaires par une meilleure qualité d'application, l'acquisition de matériels de précision pour l'épandage des engrais azotés et les équipements de gestion des résidus de produits phytosanitaires. 90 projets ont été retenus pour un montant d'aides de 0,70 M€ (Agence de l'Eau : 0,16 , FEADER : 0,35, Etat : 0,14, Conseil Régional : 0,05).

Le Plan de Performance Énergétique (PPE) a porté essentiellement sur l'isolation des bâtiments, la récupération de chaleur et les économies d'énergie après un diagnostic énergétique de l'exploitation agricole. 70 projets ont été soutenus pour un montant d'aides de 0,40 M€ (Etat : 0,31 et FEADER : 0,09).

### *Stabilité du nombre d'installation de jeunes agriculteurs*

70 installations de jeunes agriculteurs ont été soutenues par l'Etat en 2012 (67 en 2011) pour un montant d'aides en capital (Dotation jeune Agriculteur) de 0,82 M€ (Etat-FEADER : 50/50) et un montant d'aides de 0,5 M€ sous la forme d'une bonification des intérêts des emprunts (MTS JA à 2,5 %). Toutefois, le nombre de plans de professionnalisation personnalisés agréés (68 en 2012) qui révèle le potentiel d'installations est en forte baisse (93 PPP en 2011). Un travail est en cours avec le Conseil Régional au travers du plan régional de création et de transmission agricole (PRCTA) pour promouvoir l'installation de jeunes agriculteurs. Les assises de l'installation lancées l'automne dernier par le Ministre en charge de l'agriculture qui seront déclinées en région au cours du premier semestre 2013 doivent conduire à améliorer le parcours de l'installation et à proposer de nouveaux outils en faveur des jeunes pour la prochaine programmation des fonds européens à partir de 2014.

### *La solidarité de l'État en faveur des exploitations agricoles victimes des aléas climatiques*

34

L'année 2012 a été une mauvaise année pour les productions végétales qui ont souffert du gel fin janvier, d'une pluviométrie abondante avec de basses températures au printemps et, enfin, d'une pluviométrie double de la normale l'automne dernier, plus particulièrement sur le littoral. Ces pluies fortes et régulières du 15 septembre au 31 décembre ont saturé les sols et provoqué des inondations compliquant ainsi fortement les récoltes et les semis de blé.

Aussi, l'Etat a engagé 4 procédures « calamité agricole » pour indemniser partiellement les pertes constatées sur les cultures non assurables : cresson (gel), pomme-poire (gel), chou fleur (pluviométrie), cultures maraichères (inondation).

Enfin, Stéphane LE FOL, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, est venu le 15 novembre afin d'appréhender les difficultés rencontrées par les agriculteurs pour sauver leurs récoltes, constater l'importance des dégâts et assurer les victimes de la solidarité de l'État. Le plan d'actions annoncé se met progressivement en place : dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti, allègement de charges sociales, prise en charge d'intérêts d'emprunts.

Les services des finances publiques, de la DDTM et les communes se sont mobilisés pour accompagner les agriculteurs dans leurs déclarations.

Après vérification de l'éligibilité de chaque demande au dégrèvement, des avis de dégrèvement ont pu être adressés aux propriétaires des parcelles touchées.



Les chiffres sont les suivants :

- nombre de communes ayant déposé des déclarations de pertes : ..... 112
- nombre de demandes de pertes reçues : ..... 379
- volume financier des dégrèvements prononcés : ..... 87 884 €.

### *Une déconcentration de la programmation du FEADER au niveau local*

Les trois Groupes d'Action Locale (Lys Romane, Boulonnais et 7 vallées-Ternois) ont retenu 63 nouveaux projets en 2012 pour un montant FEADER programmé de 0,8 M€ en contrepartie d'un soutien des collectivités.

#### Exemples d'actions très locales ayant bénéficié d'un soutien :

- rénovation de la table d'orientation de la Warene à Colembert ;
- réhabilitation d'un corps de ferme en petit hôtel : Hôtel Samoria à Audinghen ;
- couverture et mise en valeur du quillier communal d'Aix en Issart ;
- rénovation de l'éclairage public de Gauchin Verloingt ;
- acquisition d'un broyeur pour plaquettes forestières et bocagères par la SARL Boisagri ;
- valorisation du patrimoine littéraire lié à l'écrivain Georges Bernanos.



#### Chiffres clés pour 2012 :

**172 M€** d'aides européennes versées à 6 007 bénéficiaires au titre du premier pilier de la PAC pour 2012 ;

**288** projets de modernisation des exploitations agricoles soutenus pour un montant d'investissements prévisionnel de **18 M€** et une aide de l'Union Européenne, de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et du Conseil Régional Nord Pas de Calais de près de 3,4 M€ ;

**70** installations de jeunes agriculteurs accompagnés par l'État et l'UE ;

FEADER : **3** Groupes d'Action Locale, **63** nouveaux projets aidés par l'Europe en contrepartie d'un soutien des collectivités.



# La cohésion sociale, une priorité renouvelée



*Le Pas-de-Calais compte près de 70 000 bénéficiaires du RSA et présente un taux de chômage de plus de 14%. L'Etat doit donc veiller à ce que les publics les plus en difficultés puissent bénéficier de la solidarité.*

## LE LOGEMENT, FACTEUR DE COHÉSION SOCIALE

### ■■■ L'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) a investi 31,9 M€

Le Programme National de Rénovation Urbaine est mis en œuvre dans le cadre d'une convention régionale, sur la période 2004-2013. Cette convention engage l'ANRU et la Région Nord-Pas-de-Calais sur un programme d'investissement global de l'ordre de 3 Mds€, soutenu à hauteur de 1 Md€ par l'ANRU et 340 M€ par la Région.

Depuis juillet 2008 s'ajoutent à ces montants 40 M€ à parité Région-État sur le volet « habitat durable » sous la forme d'un dispositif d'aides à la qualité énergétique des constructions et réhabilitations.

Ces moyens concernent 2 catégories de territoires : les territoires prioritaires (liste 1) et ceux relevant d'une intervention déconcentrée à l'échelon régional (liste 2).

L'ensemble du programme de rénovation urbaine dans le département représente un volume global de démolitions d'environ 3 900 logements sociaux et de construction d'environ 4 400 logements locatifs sociaux.

Les 13 ZUS concernées par ces projets accueillent 84 600 habitants, soit près de 6% de la population totale du département et 72% de la population vivant dans des territoires classés en ZUS.

Actuellement, plusieurs conventions sont en voie d'achèvement et font ou vont faire prochainement l'objet d'un processus de sortie de convention (cf encadré).

#### *La procédure de sortie de convention doit permettre :*

- d'une part, d'organiser la fin des conventions dans leurs dimensions administratives et financières, pour assurer le respect des engagements contractuels et gérer les derniers versements financiers ;
- d'autre part, d'impulser une vision prospective et stratégique de l'après convention, afin de pérenniser l'action publique et les investissements conduits dans les quartiers et conforter l'inscription des projets de rénovation urbaine dans une dynamique de transformation durable des territoires. Cela se traduit par l'élaboration d'un plan stratégique local. Un avis des services de l'Etat est requis, avis récemment finalisé en 2012 pour le premier PSL, celui de Boulogne-sur-Mer.

## ■ ■ ■ *L'accès au logement est une priorité majeure*

L' action de l'Etat est concentrée sur deux aspects essentiels d'une politique de relogement des publics en difficultés à travers la gestion du DALO et le travail de partenariat avec les organismes du secteur Accueil, Hébergement et Insertion (AHI) pour pouvoir reloger les familles dans un logement autonome à travers, notamment la gestion territorialisée du contingent préfectoral, ou encore par le biais de l'intermédiation locative (IML) en secteur privé, voire pour les plus fragiles dans un logement adapté avec le développement et la diversification des modalités de prise en charge dans les pensions de famille.

### *La gestion du Droit Au Logement Opposable (DALO)*

A considérer le nombre de dossiers passés en Commission de Médiation en 2012, qui intègre ceux déposés en fin 2011, l'activité de la Commission est passée de 387 dossiers à 506 (+30,7%). Toutefois, le taux de reconnaissance du caractère prioritaire et urgent n'a que faiblement progressé (29,5% en 2011 contre 33,1% en 2012, à comparer une moyenne nationale de 38,4%). Ainsi, 140 dossiers ont été reconnus prioritaires par la Commission de Médiation, dont 130 au titre du logement et 10 en demandes d'hébergement ou en réorientation d'une demande de logement .

Une analyse plus fine permet de dégager quelques grandes tendances :

- sur-représentation des demandes émanant de l'arrondissement de LENS qui concentre plus de 60,38% des dossiers (+4,5% par rapport à 2011) ;
- un taux de rejet plus faible qu'au plan national (40% contre 52,9%) mais un taux de dossiers sans suite de 27% contre seulement 8,7% au plan national, étant précisé que le motif principal des dossiers sans suite porte sur un relogement avant le passage en commission ;
- un délai d'instruction de 3 mois contre 5 mois en moyenne nationale ;
- un taux de relogement de 92%.

### *Les résultats de la politique de relogement des populations sortantes du dispositif AHI*

#### *Le relogement des personnes issues du dispositif Accueil, Hébergement et Insertion (AHI)*

Les personnes sortantes du dispositif AHI font l'objet d'un suivi régulier à partir des éléments recueillis issus des CHRS et des organismes agréés au titre de l'ALT.

Sur les 966 personnes en capacité d'accéder à un logement en 2012, 799 sont sorties vers le logement autonome ou le logement adapté (pensions de familles). Le relogement s'est principalement fait dans le parc public, même si le pourcentage de relogement dans le parc privé ou en solution intermédiaire est loin d'être négligeable.

#### *L'intermédiation Locative (IML)*

Au 31 décembre 2012, 44 logements ont été identifiés par l'Immobilière Sociale 62 à partir des demandes faites par les établissements et organismes relevant du dispositif AHI.

#### *Le développement des pensions de famille*

Le développement des pensions de famille constitue une des priorités de l'Etat, pour des personnes au passé marqué par une large désocialisation ou des problèmes psychiques qui nécessitent leur accueil dans des lieux conviviaux de semi-autonomie.

A ce titre, la DDCS a procédé à l'ouverture de 51 nouvelles places pour en porter le nombre



installé dans le Pas - de - Calais à 229, soit 75,6 % de l'objectif fixé pour fin 2012. Ce type de dispositif est implanté sur l'ensemble du département, à l'exception de l'arrondissement de Montreuil où aucun équipement n'existe à ce jour.

### *Les expulsions locatives*

Le nombre des dossiers en stock au début de l'année 2012 avait baissé de 25 % par rapport à l'année 2011. Il a encore baissé de 17% pendant l'année malgré l'augmentation du nombre de dossiers.

Le nombre des assignations pour le département a augmenté de 14% : 3 022 en 2012 contre 2 644 en 2011. L'arrondissement de Béthune a connu la plus forte hausse (+68%) passant de 406 assignations en à 683.

Le nombre des commandements de quitter les lieux a augmenté de 10 % : 1 313 en 2012 contre 1 197 en 2011. L'arrondissement d'Arras a connu la plus forte hausse (+32%) passant de 156 à 206.

Le nombre de demandes de concours de la force publique a lui aussi augmenté de 5 % : 738 en 2012 contre 701 en 2011. L'arrondissement de Calais a connu la plus forte hausse (+12%)

En revanche, le nombre de décisions accordant le concours de la force publique a diminué de 19 %. En conséquence, le taux de CFP accordés par rapport au nombre de réquisition déposées a baissé. Il est de 28,97% en 2012 contre 31,22% en 2011.

Il est à noter également que le nombre des interventions effectives des forces publiques a encore diminué cette année (-8% en 2011 et -11% en 2012).

Le nombre de dossiers réglés à l'amiable, c'est à dire avant octroi du CFP (abandon de la réquisition suite à extinction de la dette, reprise des lieux, remise des clefs, ...), a diminué de 13 %.

Enfin, la préfecture a indemnisé les bailleurs pour refus de concours de la force publique à hauteur de 744 000,00 € contre 1,0 M€ en 2011, 1,4 en 2010 et 1,9 M€ en 2009.

Pour la quatrième année consécutive, les dépenses liées à la mise en cause de la responsabilité de l'Etat du fait des refus de CFP ont diminué.

### **■■■ L'accueil des gens du voyage**

Un nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage couvrant la période 2012-2018 a été approuvé par l'Etat et le Conseil Général. Il s'appuie sur un état des lieux précis des besoins d'accueil et des offres disponibles sur les territoires. Un travail de concertation exemplaire a été réalisé entre tous les acteurs (Etat, Conseil Général, communes et EPCI, associations) afin d'établir le nouveau schéma pour la période 2012 – 2018.

Il détermine :

- les secteurs géographiques d'implantation des aires permanentes d'accueil et les communes où celles-ci doivent être réalisées
- les emplacements susceptibles d'être occupés temporairement à l'occasion de rassemblements traditionnels ou occasionnels (appelés « aires de grands passages ») ;
- la nature des actions à caractère social destinées aux gens du voyage qui fréquentent ces aires. L'Etat, le Conseil Général, les communes et le secteur associatif seront particulièrement mobilisés afin de mettre en œuvre les actions prévues par le schéma.

Dans ce cadre, l'Etat aura consacré près de 8 M€ au titre des infrastructures d'accueil. Fin 2012, 70% des obligations en matière d'aires permanentes d'accueil et plus de 40% des obligations en matière d'aires de grands passages, ont d'ores et déjà été réalisées.

Afin de prendre en compte l'évolution de la nature des besoins, ce nouveau schéma intègre le phénomène de sédentarisation des gens du voyage.

### ■ ■ ■ *Les actions conduites au titre de l'hébergement des personnes en difficulté*

L'objectif de l'État, est d'offrir plusieurs solutions d'hébergement, et de permettre un accès au logement pour les sans abri, ainsi qu'accompagner les personnes à la rue dans leur réinsertion sociale.

Ainsi, 4 380 ménages ont accédé à un hébergement entre le 1er janvier et le 31 décembre 2012, représentant 6 013 personnes mises à l'abri. Parmi ces ménages, 3 441 ménages ont sollicité l'hébergement pour la première fois, soit 4 965 personnes.

#### *La montée en puissance des services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO)*

Les coordonnateurs des SIAO ont poursuivi les travaux d'organisation et de développement de nouvelles procédures avec les partenaires de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion, conformément au protocole local validé par la DDCS. Dans le même temps l'outil d'observation social a été développé et les modalités d'utilisation et de saisie régulièrement travaillées en concertation avec la DDCS afin d'harmoniser les pratiques et de disposer des éléments les plus pertinents et fiables possibles.

Suite à l'évaluation menée en 2011, des rencontres ont eu lieu sur chaque arrondissement afin de faire un point sur le rendu de l'évaluation au gestionnaire du SIAO ainsi qu'à l'ensemble des partenaires AHI de l'arrondissement. De plus, en décembre, les SIAO ont reçu leur lettre de mission adressée par le Préfet.

#### *Une campagne hivernale marquante*

Les dispositifs ont été mobilisés en totalité pendant une grande partie de l'année 2012. 176 places ont été ouvertes en niveau « temps froid » pour la mise à l'abri de l'ensemble des demandeurs (+33 par rapport à 2011-2012). 182 places supplémentaires dans des salles et des centres hospitaliers ont été réservées afin de répondre à l'ensemble des demandes durant les périodes de « grand froid ».

Un plan de sortie de l'hiver a été amorcé fin 2012, afin de garantir une solution aux personnes hébergées dans le dispositif hivernal et d'éviter ainsi des remises à la rue.

#### *L'hébergement des demandeurs d'asile*

24 places d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile supplémentaires ont été ouvertes, portant ainsi la capacité du département à 122 places de CADA et 94 places d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile. Les deux CADA du Pas - de - Calais ont hébergé 119 ménages (221 personnes), dont 54 familles entrées en 2012 (96 personnes). Les hébergements d'urgence ont accueillis 127 familles (195 personnes) au cours de l'année 2012.





### Chiffres clé

- **2 733** places financées dans le PDAHI pour un montant total de **23 M€**, dont **1 002** places en centres d'hébergement, **1 039** places ALT, **463** places en résidences sociales, **229** places de pensions de famille.
- **216** places pour demandeurs d'asile pour un montant total de **1,87 M€**, dont **122** en Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile, **94** en Hébergement Urgence.
- Dispositif hivernal : hiver 2011-2012 : + **143** places en niveau 1  
Hiver 2012-2013 : + **176** places en niveau 1

### Les actions en faveur de la politique de la ville

L'ACSé a consacré 6,8 M€ aux actions en faveur de la politique de la ville. 574 actions ont fait l'objet de financement pour un total de 227 porteurs. D'une manière globale, la modulation des taux de financement a été effectué en tenant compte des thématiques prioritaires contenus dans le programme d'intervention 2012, ainsi que du degré de priorité des quartiers.

La répartition de l'enveloppe a été guidée par un double objectif :

- le respect des thématiques prioritaires de l'ACSé, dans un contexte budgétaire contraint ;
- La consolidation pour l'avenir de la politique de la ville dans sa forme actuelle (avenants aux CUCS) et dans le cadre d'une approche territorialisée (projets territoriaux de cohésion sociale).

### Les thématiques prioritaires de l'ACSé

69,2% des crédits ont été attribués aux thématiques prioritaires : 39,9% à des actions en faveur de l'éducation, 20,2% en faveur de l'emploi et du développement économique, 5,3% ont été consacrés à la prévention de la délinquance et 3,8% à la santé.

En matière de réussite éducative, 27 PRE existent actuellement dans le département, et bénéficient à 2 602 enfants dont 2 081 font l'objet d'un parcours individualisé, soit un taux de 83,05% largement supérieur à la moyenne nationale. Ces PRE élaborent leurs contenus et leurs offres à partir des besoins constatés sur les territoires. Parmi ces besoins sont principalement recensés le soutien à la parentalité, la santé et le soutien scolaire. Malgré les contraintes budgétaires, les collectivités locales qui disposent d'un PRE ont le souci de pérenniser la démarche entreprise dans l'accompagnement des enfants et adolescents et de leurs familles les plus en difficultés.

La politique de développement des internats d'excellence dans le Pas-de-Calais s'est poursuivie, avec 4 établissements supplémentaires (9 au total) ayant labellisé des places d'excellence, portant ainsi la capacité d'accueil à 160 places destinées aux élèves et aux étudiants d'origine modeste, notamment ceux issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville. 67 élèves ont été admis en internats d'excellence à la rentrée 2012 (78 en 2011).

Les écoles de la deuxième chance ont inauguré de nouveaux sites, l'un à Arras, l'autre à Saint - Omer et un troisième sur Boulogne-sur-Mer.

### La consolidation pour l'avenir de la politique de la ville

Prorogés jusqu'en 2014, les CUCS ont bénéficié d'une démarche d'évaluation et d'avenant, afin d'adapter la contractualisation de la période 2012-2014 aux enseignements retirés de l'expérience 2007-2011.

### Les actions en faveur de la jeunesse

La politique départementale « Jeunesse et vie associative » s'est principalement articulée autour de trois axes :

- favoriser l'autonomie et la prise de responsabilité citoyenne des jeunes en soutenant le développement du Service Civique ainsi que les projets individuels ou collectifs des jeunes via les bourses du dispositif CLAP (Comité Locaux d'Aide aux Projets) ;
- encourager la poursuite du développement de la vie associative ;
- soutenir les politiques partenariales locales en aidant les Projets Educatifs Locaux (PEL) portés par les collectivités territoriales et leurs partenaires les associations d'éducation populaire et de jeunesse.

### *L'information des jeunes*

Le réseau Information Jeunesse (IJ) et le site [www.jeunes.gouv.fr](http://www.jeunes.gouv.fr) sont les deux dispositifs d'information des jeunes soutenus par le ministère en charge de la Jeunesse.

Ce réseau regroupe dans le département 34 structures locales : Points Information Jeunesse et Bureaux Information Jeunesse (BIJ et PIJ) à qui est attribué un label IJ (Information Jeunesse). D'un commun accord avec le Centre Régional Information Jeunesse, la prolongation du label IJ en 2012 a été proposée aux structures en contrepartie de leur engagement à poursuivre, sur cette période, leurs actions dans le respect des considérations constitutives de la charte nationale IJ. Cette démarche se concrétisera par la signature des conventions de labellisation 2013-2015. La DDCS a entamé en 2012 cette campagne de labellisation qui se poursuivra en 2013 et qui vise à aider les PIJ à objectiver leurs conditions d'exercice et à estimer leurs capacités à s'inscrire dans les critères fixés par la charte nationale. La DDCS contribue par ailleurs aux travaux menés au plan régional sur la montée en expertise du réseau IJ.

### *Le soutien à l'engagement et à l'initiative des jeunes*

#### Le Service civique

Le dispositif du service civique institué par la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 a pour objet le renforcement de la cohésion sociale par la promotion des valeurs citoyennes auprès des jeunes de 15 à 25 ans.

Ce dispositif après une phase de lancement en 2010/2011 a poursuivi son développement grâce à l'implication de tous les acteurs concernés au nombre desquels les collectivités territoriales.

446 jeunes ont été recrutés en Service Civique en 2012, ce qui correspond à 30% de la dotation régionale consommée. Depuis le début de la mise en œuvre du service civique, ce sont 802 jeunes qui à ce jour ont bénéficié de ce dispositif.

Le nombre de structures d'accueil agréées est de 98 contre 52 en 2011. S'y ajoutent 26 structures nationales disposant d'un agrément national qui accueillent des jeunes dans le département. Sur ces 98 structures agréées localement, 80 sont des associations et 18 des collectivités locales et établissements publics.

La durée moyenne des missions des jeunes volontaires est de 8,59 mois contre 7,9 mois en moyenne régionale.

Les jeunes volontaires dans le Pas-de-Calais présentent les caractéristiques suivantes :

- majorité de femmes (57,6 %) ;
- 39,3 % ont entre 18 ans et 20 ans / 69,1 % entre 21 ans et 25 ans ;
- les volontaires sont diplômés : 37,5 % de niveau IV et 30,5 % de niveau III et plus ;
- 61,3 % étaient demandeurs d'emploi à leur entrée en service civique et 28,7 % étudiants ;
- 13,2 % sont bénéficiaires de la majoration sur critères sociaux.

Ce dispositif concerne directement la jeunesse et la vie associative puisque 82 % des volontaires effectuent leur service dans des associations.

Les structures agréées au titre du Service Civique publient leurs offres de missions sur le site [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr).

### *Témoignages de jeunes ayant bénéficié du Service Civique*



*Kévin MAUPIN, volontaire en service civique au Racing Club d'Arras (RCA) : «C'est grâce à mon service civique qui s'achève au RCA que j'ai pu obtenir un emploi durable dans le domaine de la natation. En effet, à l'issue de mon service civique, j'ai pu avoir un CDI au club de natation de Châteauroux dans la Vienne. Je lance un appel à tous les jeunes du Pas-de-Calais à effectuer leur service civique...»*



*Alexis DELPORTE, en service civique à St Louis au Sénégal et membre de la ligue de canoë kayak de Saint Laurent Blangy : «J'effectue mon service civique à l'international, notamment à St Louis au Sénégal. Ma mission consiste pendant 1 an comme volontaire à participer à la formation de jeunes cadres sénégalais à l'organisation de manifestations, d'animations, de réparations et surtout à des entraînements. Ici tout le monde m'appelle Alexis. Ils sont gentils. J'apprends beaucoup de choses dans le cadre de mon service civique et à l'issue de celui-ci un poste en CDI m'est proposé d'entraîneur ici à St Louis. J'en suis heureux car le service civique dans le domaine sportif est un véritable tremplin vers l'emploi des jeunes.»*



*Charline RONNELLE, 24 ans a pu être embauché en contrat après son service civique au SMAV (Syndicat Mixte Artois Valorisation) : «Après un BAC PRO Comptabilité, j'ai voulu me lancer dans une voie professionnelle. N'ayant pas trouvé de travail, j'ai fait deux saisons d'endives à Ytres avant de faire mon service civique au SMAV en qualité d'ambassadrice du tri. A l'issue de mon service civique de 6 mois, le SMAV m'a recrutée comme animatrice environnementale.»*



*Anthony FAS, 18 ans en service civique à Unicités : «Ma mission consiste à intervenir auprès des personnes âgées et des enfants en situation de handicap. A l'issue de mon service civique, je souhaite créer une entreprise dans le domaine de l'informatique et la DDCS vient de m'informer sur les financements CLAP. Je vais monter un dossier pour pouvoir bénéficier de ces fonds et être opérationnel. Entre temps, je fais quelques animations.»*

### Les Comités Locaux d'Aide aux Projets (CLAP)

Dans le cadre de son partenariat avec le Conseil Régional, l'Etat a poursuivi sa politique en faveur des jeunes de 16 et 30 ans qui souhaitent monter un projet culturel, social ou économique en soutenant financièrement les CLAP qui accompagnent gratuitement les jeunes.

Une enveloppe de 77 000 € a été allouée aux 6 CLAP en zone rurale et aux 5 CLAP en zone urbaine en tenant compte de la diversité des jeunes accompagnés dans l'élaboration de leurs projets et en mettant l'accent sur ceux ayant le moins d'opportunités. Ce dispositif de bourses aux projets a permis de soutenir 148 projets (contre 96 en 2011), dont 77 % de projets économiques, 21 % de projets culturels et 2% de projets humanitaires. Le montant moyen de l'aide publique versée aux porteurs de projet est de 518 €.

Il convient de souligner l'effet de levier du programme sur la mobilisation de cofinancements locaux en faveur de l'engagement et de l'initiative des jeunes.

## *La lutte contre le décrochage scolaire*

La lutte contre le décrochage scolaire est un objectif majeur du projet de refondation de l'école. Dans le cadre d'un co-pilotage Education nationale – Préfecture, 7 plate-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) ont été mises en place dans le Pas - de - Calais en 2011. L'identification des élèves « décrocheurs » se fait à travers un processus de récupération et de comparaison d'informations de différentes provenances (établissements scolaires et missions locales notamment). Ces listes d'élèves sont croisées dans le cadre du Système Interministériel d'Echange d'Informations (SIEI) avec les bases de l'Education nationale, de l'enseignement agricole, de l'apprentissage, du Service national (Journée Défense et Citoyenneté) et des missions locales, elles permettent d'identifier les élèves « décrocheurs » (les « non retrouvés ») dont la liste est transmise aux responsables de plate-forme.

La dernière campagne de remontée d'informations (octobre 2012) chiffre à 5 756 le nombre de jeunes « non retrouvés » dans le Pas - de - Calais, soit 35% des « non retrouvés » de l'académie de Lille.

Le département du Pas - de - Calais s'inscrit dans l'objectif national et académique qui vise à réduire d'un quart les sorties sans qualification du système scolaire. A cette fin, le ministre de l'Education nationale a annoncé, à l'occasion de son déplacement le 4 avril 2013 au Lycée Coubertin de Calais sur la thème du décrochage, la mise en place de réseaux « Formation Qualification Emploi » (FOQUALE) dont la mission vise à prendre en charge les décrocheurs et leur proposer un contrat « Objectif Formation-Emploi ».

## *La prévention des risques*

### La lutte contre l'absentéisme scolaire

Depuis septembre 2012, 1 525 élèves ont fait l'objet d'un avertissement, 19 suspensions des prestations familiales ont été prononcées et 249 saisines du procureur de la République ont été effectuées. Suite à l'abrogation de la loi du 28 septembre 2010, le directeur académique a demandé le rétablissement du versement des 19 prestations qui avaient été suspendues. 148 élèves ont repris les cours après avertissement (1/10).

Depuis la loi du 31 janvier 2013, en cas de persistance du défaut d'assiduité, le directeur de l'établissement propose aux personnes responsables de l'enfant une aide et un accompagnement adaptés. Un personnel d'éducation référent est désigné pour suivre les mesures mises en œuvre.

### La protection de l'enfance

L'école est particulièrement attentive à la protection de l'enfance. Les personnels sont formés lors de la prise de fonction et des actions de formation continue sont mises en place dans les circonscriptions du 1er degré.

410 informations préoccupantes ont été établies pour l'ensemble des établissements du 1er et 2nd degré pour l'année 2011/2012 .

Les conseillers techniques, médecins, infirmières, assistantes sociales, assurent hebdomadairement les permanences du centre ressources contre les violences sexuelles (CRVS).

### La santé mentale

Un médecin de l'Education nationale participe à l'élaboration du programme régional de santé mentale 2012-2016 et à la mise en œuvre des orientations décidées. Ce programme est mis en place par l'ARS en partenariat avec les services de psychiatrie et retient comme pistes d'action la prévention du suicide, l'articulation entre psychiatrie et addictologie.

### La prévention des conduites addictives

20 personnels médicaux et infirmiers ont été formés sur le repérage précoce des consommations à risque afin d'adapter les outils de repérage et les moyens d'intervenir par l'Institut de promotion de la prévention secondaire en addictologie (territoire de LENS-HENIN-LIEVIN).

Le programme départemental CARCAJOU mis en œuvre dans le Pas - de - Calais depuis 2005, a permis la formation de 195 nouveaux animateurs sur les 5 bassins d'éducation. Ces animateurs (infirmiers, assistants sociaux, enseignants, conseillers principaux d'éducation) pourront aborder avec les élèves le développement des compétences psycho-sociales et les connaissances des risques liés aux addictions, notamment le tabac, l'alcool et le cannabis.

Ce programme a été proposé à 6 000 élèves du département .

### La lutte contre le harcèlement

Une vigilance particulière est apportée par la direction départementale de l'Education nationale aux situations de harcèlement vécues par les élèves. Un référent départemental a été nommé afin d'assurer une suite à chaque situation signalée. Après la campagne de sensibilisation du ministère et la mise en place d'un numéro spécial d'appel, la direction départementale s'est particulièrement mobilisée sur des actions d'accompagnement des établissements à travers des sessions de formation en vue d'aider les professionnels à repérer, prévenir et accompagner. Depuis la mise en place du dispositif en septembre 2012, les signalements via les numéros national et académique, les courriers de parents et les signalements des chefs d'établissements atteignent le nombre de 137 dans le second degré et de 17 dans le premier degré. Le traitement est réalisé systématiquement par les équipes pluridisciplinaires dans les établissements. Une cellule de veille départementale regroupée autour du référent suit les réponses apportées à chaque situation.

### *L'accès aux loisirs éducatifs et les politiques éducatives locales*

La DDCS participe à l'élaboration et au financement de dispositifs destinés à intervenir dans les territoires ruraux ou semi-ruraux défavorisés et offrant peu d'activités, notamment dans le cadre des politiques éducatives locales mises en place avec les collectivités territoriales.

251 639 € ont été mobilisés pour les projets éducatifs locaux (PEL) et les actions partenariales hors PEL attribués aux associations de jeunesse. Ont par exemple été soutenues des activités de loisirs dans les accueils collectifs de mineurs et près d'associations dans le domaine des pratiques artistiques, culturelles et scientifiques des jeunes.

Pour les PEL, 18 intercommunalités et communes et leurs 9 associations partenaires ont bénéficié de 108 200 € de subventions. Les crédits consacrés aux actions locales en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire hors PEL se sont élevés à 143 400 € en 2012 pour 22 associations d'éducation populaire et de jeunesse et 6 collectivités locales.

### ■■■ *Les actions en faveur des personnes et familles vulnérables*

#### *Gestion et suivi des associations tutélaires et mandataires individuels*

Le Pas - de - Calais compte 5 associations tutélaires pour 9 563 mesures réalisées en 2012. Des dotations globales de financement ont été allouées en 2012 aux associations tutélaires à hauteur de 5,15 M€. Deux associations tutélaires ont été financées pour mener une action conjointe ayant pour objectif la participation des usagers dans le cadre de la protection juridique des majeurs. Environ 600 personnes seront sollicitées.

#### *Les postes d'Adulte Relais*

En 2012, l'ACSé a fixé un quota, pour le Pas-de-Calais, de 137 postes, se répartissant comme suit :

- conventions 2010 : 32 ;
- conventions 2011 : 43 ;
- conventions 2012 : 62 dont 31 nouveaux dossiers et 31 renouvellements.

En 2012, l'ACSé a demandé aux services déconcentrés d'organiser dans leur région en liaison avec les DDCS une politique de contrôle en procédant sur place et sur documents administratifs à un contrôle auprès des organismes bénéficiant d'une subvention ACSé.

Dans le Pas-de-Calais, l'évaluation du dispositif adultes-relais a été réalisée en août et septembre 2012, auprès de 15 adultes relais. et montre, à une exception près, des missions en adéquation avec les objectifs de la convention.

## *L'accompagnement des enfants privés de soutien familial: les pupilles de l'Etat*

L'Etat a assuré la tutelle et le suivi de 214 pupilles avec le concours des quatre conseils de famille des pupilles de l'Etat. Ce nombre a augmenté de 43% entre 2009 et 2012 : 122 en 2009, 214 en 2012. Cette évolution s'explique par l'augmentation de la part de décisions judiciaires dans les modes d'admission au statut de pupille de l'Etat (retrait total de l'autorité parentale ou déclaration judiciaire d'abandon) : 64% des pupilles de l'Etat ont été admis suite à une décision judiciaire alors que la moyenne nationale est de 39%.

Parallèlement, le nombre d'adoptions a augmenté : 69 enfants ont été confiés en vue d'adoption en 2012 contre 34 en 2011. Cette augmentation du nombre d'enfants adoptés est la conséquence du travail effectué par le Service Départemental de l'Adoption qui, d'une part, met tout en œuvre pour que des enfants placés à l'Aide Sociale à l'Enfance depuis plusieurs années aient la possibilité d'être adoptés, et d'autre part, élabore des projets d'adoption pour les pupilles dits à besoins spécifiques (enfants ayant des difficultés liées à leur santé ou à une situation de handicap, enfants plus âgés ou qui partagent le statut de pupilles de l'Etat avec des frères et sœurs) Ces enfants représentaient à eux seuls 53% des effectifs de pupilles.

En 2012, 58 enfants ont été admis pupilles de l'Etat contre 43 en 2011 et 45 sont sortis des effectifs contre 30 en 2011. Sur les 45 pupilles sortis en 2012, 28 adoptions ont été réalisées (jugements d'adoption prononcés), 11 sont sortis pour cause de majorité et 6 enfants nés sous secret ont été restitués à leur mère ou leur père dans les délais de rétractation à leur demande.

## *L'accompagnement des familles dans leur rôle de parents*

La DDCS anime et assure avec la CAF le co-pilotage des dispositifs de soutien à la fonction parentale. Elle assure de façon active la coordination avec les autres services de l'Etat notamment avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, la Justice ainsi qu'avec les actions de la politique de la ville.

L'Etat délègue à la CAF par voie de convention une partie des crédits pour la gestion du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REEAP), de la Médiation Familiale, des Etablissements de Conseil Conjugal et Familial.

### Le dispositif du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents

186 965 € ont été consacrés à 197 actions. La CAF a maintenu le même cofinancement qu'en 2011 à savoir 396 000 €.

L'organisation de l'animation locale du REEAP, qui s'appuie sur 8 comités locaux animés par un binôme composé d'une association tête de réseau et d'une association ancrée sur le territoire, permet une très grande proximité d'animation et l'échange d'expériences.

A cet égard, la journée départementale annuelle, qui rassemble les acteurs des comités locaux et des représentants des institutions, est exemplaire. Elle s'est tenue le 30 novembre 2012 au Parc d'OLHAIN sur le thème de « la co-éducation dans les différents espaces éducatifs de l'enfant », poursuivant ainsi les travaux menés en 2011 sur la relation « parents – école ».

### La Médiation Familiale

Pour les 6 services ouverts aux familles, le nombre de médiateurs familiaux est passé de 10 ETP en 2011 à 10,5 ETP en 2012. L'objectif demeure d'optimiser la couverture territoriale en matière d'offre de service de la médiation familiale en direction des familles.

Ces postes sont financés à 66% par la CAF (422 000 € en 2012) et le reste par la DDCS (43 750 € en 2012), la MSA et la Caisse Maritime d'allocations familiales.

### Les Etablissements de Conseil Conjugal et Familial

En ce qui concerne le conseil conjugal et familial, l'augmentation du nombre de grossesses précoces chez les jeunes filles conduit à poursuivre le soutien de l'activité du Planning familial. Ces établissements ont été soutenus à hauteur de 18 500 €.

### Les Points d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (PAEJ)

Un PAEJ a une fonction préventive d'accueil, d'écoute, de soutien, d'orientation et de médiation auprès de jeunes exposés à des situations à risque et de leurs parents. L'année 2012 a été

marquée par un important travail de partenariat entre la DDCS, le Conseil général et les PAEJ notamment l'articulation avec les Maisons des Adolescents et plus particulièrement celle de l'Artois. L'Etat a soutenu les 5 PAEJ du département pour un montant de 420 511 €. Un audit de ces structures a été réalisé en 2012 qui a permis de mieux ajuster les crédits de fonctionnement de l'Etat à leurs besoins financiers et aux missions qu'ils réalisent.

### ■ ■ ■ *Les actions dans le secteur des services à la personne*

Au 31 décembre 2012, 470 organismes bénéficient d'une déclaration et/ou d'un agrément au titre des services à la personne :

- 327 agréments simples et déclarations pour délivrer des prestations dites de confort
- 143 agréments qualités et agréments pour intervenir auprès des publics fragiles

Les 470 organismes se répartissent de la manière suivante :

- 170 entreprises + 151 auto-entrepreneurs
- 123 associations
- 26 organismes publics (type CCAS, communautés de communes ou SIVOM).

Alors que le secteur privé à but lucratif continue de se développer, le secteur associatif non marchand connaît une réorganisation, qui passe notamment par la mutualisation de certaines fonctions, voire la fusion d'associations.

### *La réforme de l'agrément au titre des services à la personne*

Les deux décrets du 20 septembre 2011, entrés en vigueur le 22 novembre 2011, ont réorganisé la procédure d'agrément, à destination des professionnels exerçant des activités de services à la personne destinés aux publics fragiles (enfants de moins de trois ans, personnes âgées et personnes handicapées), et fixé le régime du nouveau système déclaratif, qui permet l'ouverture des droits aux avantages fiscaux et sociaux.

La mise en œuvre opérationnelle de cette réforme en 2012 a permis la dématérialisation et la simplification des procédures, car les organismes peuvent désormais présenter leur demande de déclaration, mais également d'agrément, à partir du site internet de l'Agence Nationale des Services à la Personne.

### *Les Fonds de restructuration de l'aide à domicile*

Au cours de l'année 2011, les difficultés financières rencontrées par les services d'aide à domicile ont conduit le Ministère en charge des Affaires Sociales à la création d'un fonds d'aide exceptionnelle et de restructuration de 50 M€, dans le cadre de la loi de finances 2012.

Ce fonds a été réparti entre les régions en fonction du nombre de personnes âgées de plus de 75 ans.

A ce titre, le département du Pas-de-Calais a reçu une dotation de 464 128,50 €. L'Agence Régionale de Santé du Nord-Pas-de-Calais a été chargée de la mise en œuvre du Fonds de restructuration, au travers de la signature de conventions de financements avec les organismes retenus, et a associé la DIRECCTE et ses Unités Territoriales à l'instruction des demandes.

Dans le Pas-de-Calais, 6 structures associatives en ont bénéficié.

### ■ ■ ■ *Les actions en faveur des droits des femmes et de l'égalité*

En 2012, la Mission Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité, outre ses interventions sur actions régaliennes (CIDFF par exemple), a concentré ses travaux sur les priorités d'actions suivantes :

- déclinaison du Plan Interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes ;
- poursuite et développement de l'opération « 62 Elles » ;
- soutien à la lutte contre les stéréotypes et la prévention des comportements sexistes ;

■ instruction des renouvellements d'habilitation des CIDFF.

Conformément aux préconisations du Plan interministériel, deux accueils de jour pour femmes victimes de violences ont ouvert le 1er décembre 2012, sur Béthune et sur Lens. Ils complètent l'offre d'accueil d'information et d'orientation des victimes dont la poursuite du maillage départemental a été accompagnée et soutenue par la mission.

De même, trois lieux neutres permettant la rencontre de l'un des parents avec ses enfants ont été soutenus à titre exceptionnel. Concernant le réseau de prévention et de lutte contre les violences au sein du couple, suite à la campagne de communication lancée en janvier 2012, les formations à destination des professionnels ont été poursuivies et ont touché plus de 45 personnes. L'extension de ce dispositif a été amorcée par des prises de contacts sur les arrondissements d'Arras et de Béthune.

La convention «Vers des territoires d'excellence en matière d'égalité professionnelle» a été signée le 12 novembre entre la Ministre chargée des droits des femmes et le président du Conseil Régional. La chargée de mission départementale fut étroitement associée à ces travaux (animation de groupes de travail, groupes projet et co-rédaction des textes supports).

La sensibilisation et la lutte contre les comportements sexistes ont été poursuivies par des interventions auprès de 8 classes du lycée agricole de Tilloy - les - Mofflaines et du lycée Henri DARRAS à Liévin.

***Témoignage d'une femme ayant participé à « 62Elles » et hébergée au CHRS « le Coin Familial à Arras.***

*« Je suis depuis 16 mois au CHRS car j'ai été expulsée de mon logement et donc relogée avec mes enfants pour ne pas être à la rue. Les éducateurs m'accompagnent et en particulier Malika l'éducatrice qui est la référente du pôle santé. Je suis accompagnée dans les démarches de demandes de logement, de règlement de mes dettes, de prises de rendez-vous médicaux pour mes enfants et moi-même ainsi que dans mes recherches d'emploi.*

*Malika m'a parlé de « 62 Elles » et j'ai souhaité y participer sans hésitation. Le sport au foyer me fait du bien. J'aime beaucoup faire une activité sans mes enfants. C'est un bon moment entre copines.*

*J'ai aussi bénéficié de la journée festive à Merlimont : j'ai pratiqué des activités que je n'aurais jamais pu me payer (kayak de mer, randonnée pédestre dans les dunes). On s'est même baignées. J'ai apprécié l'accueil, le repas et le goûter. C'était la première fois que je faisais une activité seule sans mes enfants. J'étais épuisée à la fin de la journée mais je souhaiterais y retourner. »*

*L'opération « 62 Elles » a permis à plus de 100 femmes hébergées en CHRS d'avoir accès à une pratique sportive régulière (1 séance hebdomadaire en 2012). Elle leur a offert une journée festive, organisée le 19 juin 2012 en partenariat avec l'UFOLEP à Merlimont. Ainsi, ces femmes ont découvert des activités physiques ou sportives (pêche à pied, kayak de mer, randonnée et découverte de la laisse de mer). Trois associations des quartiers « Politique Ville » ont été invitées à partager ce temps convivial.*



"62Elles" Journée à Merlimont le 19 juin 2012



## LA SANTÉ, UN ENJEU MAJEUR POUR LE BIEN DE TOUS

### Le projet régional de santé (PRS) 2012-2016

Le PRS définit la politique de santé publique qui sera menée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nord - Pas - de - Calais pendant les cinq prochaines années.

L'enjeu principal de ce plan est d'améliorer le niveau de santé des habitants de la région. Le plan stratégique régional de santé (PSRS) place en effet la lutte contre les inégalités de santé et la maîtrise de l'évolution des dépenses de santé au cœur des politiques qui seront déclinées à l'échelon régional.

Cette double ambition vise, d'une part, à améliorer les conditions sanitaires régionales en réduisant l'écart par rapport aux références nationales, et d'autre part, à dégager des marges de manœuvre financières pour pouvoir investir sur la santé.

Fruit d'un travail qui a associé, aux différentes étapes de sa réalisation, l'ensemble des acteurs de la santé (la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, les 4 conférences de territoire, les collectivités locales, l'État, les usagers de la santé), le Projet régional de santé a été adopté en plusieurs étapes :

- le plan stratégique régional de santé, les schémas dans les domaines de l'offre de soins (SROS), de l'offre médico-sociale (SROMS) qui déclinent les orientations stratégiques, et 4 des 8 programmes qui définissent les modalités spécifiques d'application du projet régional, ont été arrêtés par le Directeur Général de l'ARS le 31 décembre 2011 ;
- le schéma régional de prévention a fait l'objet d'un arrêté du Directeur Général de l'ARS du 27 avril 2012 ;
- des programmes complémentaires ont été élaborés dans le courant de l'année 2012 pour apporter des réponses à des thématiques spécifiques de la région, notamment en matière de prise en charge des cancers ou de démographie des professionnels de la santé.

L'année 2012 a été la première année de la mise en œuvre du PRS. Plusieurs dispositifs ont été mobilisés à cet effet :

### *Les projets de santé de territoire (PST)*

Les PST constituent un outil de programmation des actions à conduire sur un territoire de santé, dans les champs de compétences suivants de l'ARS: la prévention, l'offre de soins et l'offre médico-sociale. Ce sont des documents transversaux permettant d'atteindre les objectifs des schémas régionaux et des programmes thématiques, déclinés sur une base territoriale et non plus thématique comme pour les schémas.

En 2012, le territoire de santé de l'Artois Douaisis et le territoire de santé du Littoral se sont engagés dans l'élaboration de leur programme de santé de territoire: les priorités du territoire-au nombre de cinq- ont été identifiées à partir du diagnostic territorial et des orientations validées par les schémas et les axes d'intervention définis. L'étape suivante sera celle de l'élaboration du programme d'actions.

### *Les contrats locaux de santé (CLS)*

La loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires prévoit que la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus entre l'Agence Régionale de Santé et les collectivités territoriales.

La finalité de ces contrats est de réduire les inégalités de santé sur un territoire. À cet effet, le CLS dresse un diagnostic de territoire, détermine les axes prioritaires d'intervention en réponse aux besoins identifiés et définit un programme d'actions, qui sera mis en œuvre annuellement.

Premier dans la région Nord-Pas-de-Calais, le contrat local de santé du Saint Polois et du Pays d'Heuchin a été signé le 20 juin 2012. La même année, un deuxième CLS a été conclu dans le Pas-de-Calais, celui de Calais qui a été signé le 26 décembre.

Par ailleurs, les communautés d'agglomération de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin se sont engagées en 2012 dans la démarche d'élaboration d'un contrat local de santé : le diagnostic local de santé a été réalisé. La signature du CLS est prévue en 2013.

### *Les maisons pluridisciplinaires de santé (MSP)*

Parmi les actions destinées à lutter contre la désertification rurale et à développer l'offre de soins dans les zones de proximité, la mise en place de maisons de santé pluridisciplinaires a été celle qui a été le plus largement développée.

La MSP permet en effet un exercice pluridisciplinaire par la constitution d'une véritable équipe de soins, et se différencie ainsi de l'exercice médical solitaire des décennies passées.

L'intérêt suscité par ce concept trouve son expression dans le nombre de maisons de santé pluridisciplinaires créées (9) ou en projet (une cinquantaine) au niveau régional.

Deux maisons de santé fonctionnent actuellement dans le Pas-de-Calais : la MSP de LAVENTIE et la MSP de FRUGES, inaugurée le 7 juillet 2012.

Deux autres projets de MSP ont été déposés et sont à des stades d'avancement différents :

- la première pierre de la maison de santé des vertes vallées à ANVIN a été posée le 8 septembre 2012 ;
- le projet de MSP porté par la communauté de communes de l'Auxillois est en voie de finalisation.

### **■■■ La contamination de l'eau du robinet par des ions perchlorates**

La présence d'ions perchlorates dans l'eau du robinet de certaines communes du Nord et du Pas - de - Calais a été détectée, en septembre 2011, par les distributeurs d'eau régionaux, dans le cadre de leurs procédures d'autosurveillance.

Dès cette détection, l'Agence Régionale de Santé Nord-Pas-de-Calais a lancé une campagne d'analyses sur l'ensemble des réseaux de distribution d'eau potable des deux départements. Cette campagne a permis d'identifier la présence d'ions perchlorates dans l'eau distribuée dans 322 communes du Pas - de - Calais ; les analyses ont révélé des taux en ions perchlorates supérieurs aux deux seuils retenus par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, de l'Alimentation, de l'Environnement, et du Travail (ANSES) et par le Ministère de la Santé:

- 4 microgrammes par litre ( $\mu\text{g/l}$ ) de perchlorates dans l'eau pour les nourrissons de moins de 6 mois ;
- 15 microgrammes par litre ( $\mu\text{g/l}$ ) de perchlorates dans l'eau pour les femmes enceintes et allaitantes.

Si les perchlorates ne sont pas classés cancérigènes, l'ion perchlorate agit comme un perturbateur thyroïdien pouvant entraîner un déficit en hormones thyroïdiennes, nécessaires au bon développement de l'enfant. Les effets des perchlorates sur la santé ne concernent donc que les femmes enceintes et allaitantes et les nourrissons de moins de 6 mois.

Il a donc été demandé aux distributeurs d'eau de mettre en œuvre, dès que possible, un traitement de l'eau tendant à diminuer le taux de perchlorates sous les seuils recommandés. Dans l'attente de la mise en œuvre des procédés de traitement (dilution, résines), les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais ont décidé, en lien étroit avec les autorités sanitaires nationales et l'ARS, et en application du principe de précaution, de restreindre, par voie d'arrêté préfectoral, l'utilisation de l'eau du robinet pour les usages suivants :

- la préparation des biberons pour les nourrissons âgés de moins de 6 mois, lorsque la concentration en ions perchlorates dépasse  $4\mu\text{g/l}$  ;
- la consommation à des fins alimentaires pour les femmes enceintes et allaitantes, dès lors que la concentration en ions perchlorates dépasse  $15\mu\text{g/l}$ .

Sur le plan de l'information, plusieurs dispositions ont été prises :

- préalablement à l'intervention de l'arrêté, trois réunions d'information, d'échanges et de concertation, se sont tenues associant l'ensemble des communes, des syndicats et entreprises distributrices d'eau potable concernées ;
- la prise de l'arrêté de restriction en date du 25 octobre 2012 a été accompagnée d'actions de communication (communiqué de presse ; mise en place par l'ARS d'un numéro vert ; plaquette d'information réalisée par l'ARS adressée par tous les distributeurs d'eau aux foyers desservis par leur réseau ; l'information a en outre été relayée par les médecins et les réseaux médico-éducatifs, qui ont été destinataires d'un document d'information des autorités sanitaires, par les maires, qui ont disposé d'une fiche sous forme de questions réponses).

L'arrêté portant restriction d'usage à des fins alimentaires de l'eau distribuée par les réseaux publics restera en vigueur jusqu'à la mise en place de solutions permettant de respecter les recommandations relatives à la teneur en perchlorates dans l'eau distribuée.



# L'éducation, la culture et la citoyenneté





*L'éducation doit permettre à la jeunesse de préparer au monde du travail. Elle doit également accompagner les élèves à devenir progressivement citoyens. Ce sentiment d'appartenir à une nation commune doit être facilité par la défense d'une culture riche et accessible au plus grand nombre.*

## LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION

### ■■■ L'accueil des élèves dans les écoles

#### *Bilan de la rentrée 2012*

Les effectifs des établissements du 1er degré public connaissent une baisse continue depuis 5 ans pour atteindre, à cette rentrée 2012, un effectif total de 144 099 élèves scolarisés (soit -1 055 élèves).

Dans ce contexte de baisse des effectifs et des emplois (retrait initial de 141 emplois), la préparation de la carte scolaire s'est articulée autour des enjeux principaux suivants :

- une priorité donnée à la prise en charge de la difficulté scolaire, qui implique notamment une évolution des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED),
- la poursuite des efforts de réduction de la scolarisation précoce,
- la réduction des postes hors classe d'animateur soutien,
- une sensibilisation des collectivités au maillage territorial en milieu rural.

A la rentrée 2012, et après création de 12 postes dans le cadre du plan d'urgence, le département affiche un solde négatif de 53 postes sur le réseau des classes (102 fermetures et 49 ouvertures). Par ailleurs, le réseau hors classe a été mis à contribution à hauteur de 74 postes (48 suppressions sur le RASED et 26 d'animateurs soutien).

Le taux d'encadrement dans le public à la rentrée scolaire 2012 est stable par rapport à l'année précédente, ce qui démontre l'égale attention portée à tous les territoires dans le cadre de la préparation de la carte scolaire :

- 26,1 élèves par classe en maternelle (25,8 en 2011) ;
- 22,3 élèves par classe en élémentaire (22,4 en 2011) ;
- 23,69 élèves par classe au niveau départemental (23,66 en 2011).

#### *Préparation de la rentrée 2013*

Le département a bénéficié au titre de la rentrée 2012-2013 d'une dotation départementale abondée de 20 emplois intégrant la mise en place de la réforme de la formation initiale.

Cet abondement tient compte de la situation sociale spécifique du département nonobstant plusieurs éléments :

- un taux d'encadrement déjà plus favorable que la moyenne nationale ;
- un objectif de scolarisation des enfants de moins de trois ans en éducation prioritaire déjà rempli (33% pour un objectif national de 30% d'ici 2017) ;
- une prévision d'effectifs 2013 en stabilité après une baisse constatée de 1 055 élèves à la rentrée 2012.

Dans ce contexte, la carte scolaire doit permettre de garantir les meilleures conditions d'apprentissage possibles sur l'ensemble du territoire en assurant une équité dans le traitement des situations, conformément aux priorités départementales, ci-dessous, sur lesquelles le Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) a été consulté le 23 octobre dernier :

- la scolarisation des élèves porteurs de handicap ;
- l'amélioration de la réussite scolaire par une meilleure prise en charge de la diversité des élèves ;
- l'équité dans l'attribution des moyens en regard des caractéristiques territoriales et de la difficulté sociale.

Dans le département, les résultats scolaires restent encore trop souvent corrélés aux milieux sociaux d'origine. Cette prégnance du déterminisme social, plus marquée qu'il y a dix ans, nécessite de concevoir de nouvelles modalités d'apprentissage en cohérence avec les résultats de la recherche et la nouvelle loi d'orientation et de programmation.

### *L'innovation au service d'une école plus juste et plus exigeante*

#### Le dispositif « Plus de maîtres que de classes »

Il est prévu d'affecter, dans les écoles volontaires et qui accueillent un public très fragile socialement, davantage d'enseignants que de classes, sur une période pluriannuelle. L'objectif est de favoriser une nouvelle dynamique de travail pour l'ensemble de l'équipe pédagogique, qui doit permettre l'amélioration des résultats par une meilleure adaptation des pratiques pédagogiques aux besoins des élèves.

36 postes sont dédiés à ce dispositif.

#### La réforme des rythmes scolaires

Des réunions d'information sur le projet de réforme des rythmes scolaires ont réuni la quasi-totalité des maires du département. Sur les 722 communes avec école du département, 83 communes (11.5%) ont fait connaître par écrit leur intention de mettre en place la réforme dès la rentrée 2013. 639 communes ont fait connaître par écrit leur intention de reporter la réforme à la rentrée 2014, en majorité pour des motifs financiers et des difficultés liées au recrutement de personnels.

#### L'éducation au numérique

La stratégie ministérielle vise à « faire entrer l'école dans l'ère du numérique », à en généraliser son usage en vue d'une éducation au numérique, et à développer des ressources et services pédagogiques numériques accessibles à tous. Elle se met en œuvre dans le département en lien avec les collectivités territoriales. Dans le premier degré, le directeur académique a créé un groupe de travail avec les maires du département visant à la rédaction d'un guide d'équipement des écoles tenant compte des aspects matériels (TBI, tablettes etc...), des nouveaux usages (ENT...), des aspects formation, maintenance, sécurisation...

Dans le second degré, l'équipement par le Conseil Général des établissements est à l'œuvre afin d'intégrer au mieux le numérique dans les enseignements : tableaux blancs, tablettes. Une expérimentation en vue d'équiper les 3 Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) créées à la rentrée 2013 en tablettes numériques est en cours de réflexion au Conseil Général.

En outre, la région Nord-Pas de Calais, la CALL, la Caisse des dépôts et le Ministère de l'Éducation nationale ont souhaité faire de l'arrivée du Musée du Louvre un important facteur de cohésion sociale pour le territoire en s'appuyant sur le développement des usages numériques et notamment par le biais du Centre de Ressources du Louvre-Lens. C'est donc dans le but de concevoir un dispositif ouvert aux écoles qu'ont été développés des espaces numériques



colabellisés « Cyber-base/Cyber-Centres » dans les écoles primaires du territoire de la CALL.

Devant ces enjeux cruciaux de réussite scolaire, l'accompagnement des équipes pédagogiques est déterminant et, à cet égard, les moyens dévolus à la formation continue des enseignants et des directeurs d'école ont été renforcés. 15 postes lui sont dédiés.

Cet effort budgétaire important traduit la volonté du département de garantir l'équité scolaire due aux enfants les plus fragiles socialement, alors que la prégnance du déterminisme social demeure forte, en concevant une école qui soit l'instrument de la réussite sociale et non plus son simple reflet.

Les grandes lignes de la carte scolaire de rentrée 2013-2014			
Plus d'Ouvertures...		...que de Fermetures	
Réseau classes	35 postes	Réseau classes	65 postes
Remplacement	10 postes	Postes hors classe	6,5 postes
Dispositif « plus de maîtres que de classes »	36 postes	Postes enseignants spécialisés	3,5 postes
Formation	15 postes	Animateur soutien	1 poste

### ■■■ L'accueil des élèves dans les collèges et les Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA)

#### *Bilan de la rentrée 2012*

Globalement, les collèges et les SEGPA enregistrent une augmentation de leurs effectifs à la rentrée scolaire 2012 de 837 élèves.

Dans un contexte de hausse des effectifs et des moyens (+36,5 ETP), la préparation de la rentrée scolaire 2012 s'est articulée autour des enjeux principaux suivants :

- une évolution inégalitaire des seuils d'encadrement préservant les collèges relevant de l'éducation prioritaire et préservant les niveaux 6/5e en secteur ordinaire ;
- de nouvelles modalités d'utilisation des heures au titre de l'aide aux élèves en difficulté ;
- une réflexion globale sur les structures de l'enseignement spécialisé et adapté.

A la rentrée 2012, le nombre d'heures par élève est stable sur le département :

- 1,30 pour le département
- 1,23 en secteur ordinaire
- 1,53 pour l'ensemble de l'éducation prioritaire
  - 1,43 en Réseau de Réussite Éducative
  - 1,79 en ECLAIR



## Préparation de la rentrée 2013

### Dans les collèges

Sur l'ensemble des collèges, après une hausse des effectifs depuis la rentrée 2008, une légère baisse est prévue à la rentrée 2013, à hauteur de 23 élèves.

La baisse des effectifs de 6ème, de 160 élèves à la rentrée 2012, devrait s'accroître à la rentrée 2013 avec 494 élèves de moins en prévision. En outre, compte tenu de la baisse constatée des effectifs du niveau 6ème à la rentrée 2012, une baisse de 163 élèves est prévue au niveau 5ème. Dans ce contexte, le département a vu sa dotation abondée de 11.5 ETP.

Afin de garantir les meilleures conditions de scolarisation possibles sur l'ensemble du territoire en assurant une équité dans le traitement des situations, les établissements porteront leur attention à :

- l'amélioration des résultats des élèves issus des milieux les plus fragiles socialement ;
- l'accroissement de la fluidité des parcours tout en veillant à l'égalité filles/garçons ;
- la prévention la plus précoce possible du décrochage scolaire ;
- la promotion des parcours ambitieux, en particulier pour les jeunes issus des milieux les plus fragiles socialement.



Pour répondre à ces enjeux, le directeur académique a souhaité la mise en place d'un «Observatoire des parcours scolaires» dans chaque bassin d'éducation. L'objectif vise à appréhender comment un réseau d'écoles et d'établissements concourt ensemble, sur un territoire, aux parcours scolaires et d'insertion des élèves de la maternelle à l'enseignement supérieur. Des axes de travail incontournables y sont travaillés : autonomie et responsabilisation des élèves, égalité filles/garçons, décrochage, effets du redoublement.

### Dans les SEGPA

Compte tenu des constats sur l'offre de places surdimensionnée (417 places vacantes à la rentrée 2012), ainsi que sur l'orientation et les parcours scolaires des élèves (notamment en regard de l'importance du décrochage scolaire), l'évolution du réseau des SEGPA engagée à la rentrée 2012 est poursuivie avec pour objectifs :

- de réduire la proportion d'élèves scolarisés en SEGPA pour favoriser le cursus ordinaire en collège ;
- d'adapter le réseau aux besoins en termes de capacités d'accueil ;
- d'améliorer l'offre de formation en diversifiant les champs professionnels ;
- d'augmenter le nombre de places en ULIS pour l'accueil des élèves handicapés dans le cadre d'un cursus ordinaire de collège.

Après consultation des différents partenaires concernés, les mesures suivantes ont été arrêtées pour la rentrée 2013 :

- création de 3 ULIS TFC (troubles des fonctions cognitives) : Collèges Angellier Boulogne, Courcelles les Lens, Houdain ;
- poursuite des mesures de fermeture de SEGPA décidées à la rentrée 2012 ;
- réduction sur 2 ans des capacités d'accueil en 6ème et 5ème dans 6 SEGPA, en commençant par le niveau 6ème ;
- augmentation des capacités d'accueil en 4ème et 3ème de la SEGPA du collège George-Sand de Béthune à compter de la rentrée 2015 ;
- ouverture d'un nouveau champ professionnel dans deux SEGPA, dont celle du collège George-Sand de Béthune ;
- fermeture progressive de la SEGPA du collège Verlaine de Béthune en commençant par le niveau 6ème à la rentrée 2013.

## Les dispositifs d'aide aux élèves

### La scolarisation des élèves handicapés

L'Education nationale poursuit ses efforts en matière de scolarisation des élèves porteurs de handicap en vertu de la loi de 2005. En 2012-2013, 9 213 enfants porteurs de handicap ou maladies invalidantes sont scolarisés.

Au 31 décembre 2012, 528 personnes physiques (pour 309 ETP) occupaient la fonction d'assistant d'éducation dans le cadre de l'accompagnement des élèves handicapés.

### La lutte contre l'illettrisme

En vue de lutter contre l'illettrisme, la DSDEN a développé plusieurs dispositifs au service de la réussite scolaire des élèves, et notamment :

- un programme « Lecture » en faveur d'environ 300 élèves de GS et CP du calaisis sur la phonologie et la compréhension ;
- des actions Coup de pouce Clé pour les élèves de GS au CE1 ;
- Je lis avec Leon pour les élèves de CE1 : ateliers de lecture-écriture ;
- programme ROLL : du CE2 à la 6ème sur 6 circonscriptions ;
- La Voix du Nord : CM1 et CM2, 6ÈME, environ 550 élèves concernés (Bassin Minier).

### Les stages de remise à niveau

Pour l'année scolaire 2011-2012, une première session d'une durée de 15 heures a été organisée (à raison de 3 heures par jour) afin de proposer une aide aux élèves de CM1 et CM2 repérés par leur enseignant comme présentant des lacunes importantes en français et en mathématiques. Les stages à l'attention des élèves de CE1 (à hauteur de 3 par circonscription) de l'éducation prioritaire sont reconduits. Un total de 3 315 élèves ont participé aux stages d'été 2012.

Une seconde session a eu lieu durant l'été 2012 dans les mêmes conditions. 5 131 élèves y ont participé.

Au titre de l'année scolaire 2012-2013, une première session est organisée la semaine du 15 au 19 avril 2013 pour 4 693 élèves. Une seconde session aura lieu durant l'été 2013.

### L'accompagnement éducatif

#### dans les écoles élémentaires de l'Education Prioritaire

L'accompagnement éducatif répond à une demande sociale de prise en charge des élèves après l'école. Il contribue à l'égalité des chances et constitue une offre complémentaire aux dispositifs existants et aux enseignements obligatoires. L'accompagnement éducatif s'exerce dans 3 domaines d'activités : l'aide aux devoirs, les activités sportives et les activités artistiques et culturelles.

Depuis la rentrée scolaire 2012-2013, 7 327 élèves bénéficient de ce dispositif sur 16 837 élèves de l'éducation prioritaire. Sur les 138 écoles concernées, 34 n'ont pas mis en place le dispositif.

#### dans les collèges

L'ensemble des collèges du département proposent de l'accompagnement éducatif. Il s'exerce dans quatre domaines d'activité : aide au travail scolaire, langues vivantes, activités sportives et pratiques artistiques et culturelles.

### L'école de la deuxième chance

Le sous-préfet de Boulogne et le président de la communauté d'agglomération du Boulonnais ont mis en place, en novembre 2012, un projet pour accorder une seconde chance à des jeunes de 18 à 25 ans, sortis du système scolaire sans diplôme, sans qualification d'obtenir une formation en alternance entre travail scolaire et stage en entreprises pour découvrir de nouveaux métiers pendant 8 mois, et bénéficier d'un outil supplémentaire d'insertion. Il s'agit de « l'école de la 2ème chance » qui constitue une aide particulière pour aider à l'insertion des jeunes sans qualification.

### Chiffres clé

- 1 844 monuments historiques ;
- 11 zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ;
- 2 villes d'art et d'histoire : Boulogne-sur-Mer et Saint-Omer ;
- 1 pays d'art et d'histoire : Lens-Liévin ;
- 1 parc naturel régional : le parc des Caps et marais d'Opale ;
- 15 musées de France ;
- 2 scènes nationales : le Chanel à Calais, Culture commune à Loos-en-Gohelle ;
- 1 centre dramatique national : Comédie de Béthune ;
- 1 scène conventionnée : le théâtre d'Arras ;
- 4 conservatoires à rayonnement départemental : Arras, Boulogne-sur-Mer, Calais, Saint-Omer.

### ■ ■ ■ L'Etat accompagne les initiatives structurantes

#### Ouverture du Louvre-Lens

Depuis l'inauguration, par le Président de la République, le 4 décembre 2012, trois ans jour pour jour après la pose de la première pierre, le nouveau musée a connu un immense succès populaire avec plus de 100 000 visiteurs en un mois. Une première exposition temporaire « Renaissance » organisée avec les collections du Louvre, a accompagné l'ouverture.

L'Etat finance le projet à hauteur de 2,75 M€ et met à disposition ses collections.

#### Le Bassin minier au patrimoine mondial de l'UNESCO

Après plus de 10 ans de travail, le Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais a été inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, le 30 juin 2012, au cours de la 36ème session du Comité du patrimoine mondial réuni à Saint-Pétersbourg en Russie. Cette inscription reconnaît la valeur universelle exceptionnelle de ce paysage culturel évolutif vivant ainsi que sa place dans l'histoire du monde de la mine.

La reconnaissance, à cette échelle, d'un patrimoine industriel est unique en France. Elle est le résultat d'un véritable partenariat entre les services de l'Etat (services centraux et déconcentrés du Ministère de la Culture et de la Communication et du Ministère de l'énergie, du développement durable et de l'environnement), l'association Bassin Minier Uni, porteuse de la candidature et la Mission Bassin Minier, qui, tous, se sont engagés aux côtés des élus, des professionnels et de l'ensemble des acteurs.

Sur les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais et sur 87 communes, 353 éléments du patrimoine minier constituent le Bien inscrit et retracent toute l'activité de la mine et des hommes qui y ont vécu (installations techniques, habitations, modes de vie, lieux culturels et de pratiques sociales...). Ce patrimoine architectural si singulier a fait l'objet d'une importante campagne de protection en 2009 (près de 85 édifices protégés monuments historiques).



## Les autres actions en faveur du patrimoine et de la culture

### *La Tenue de la Commission régionale des patrimoines et des sites à Montreuil*

La ville de Montreuil a accueilli en formation "délocalisée" la Commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) pour une séance consacrée aux protections du Montreuillois. A cette occasion, l'hôtel de la sous-préfecture de Montreuil (hôtel de Longvilliers) a été inscrit au titre des monuments historiques ainsi que l'hôtel Loysel Le Gaucher mais aussi des caves médiévales et des monuments aux morts (monument aux morts de la guerre de 1870-1871, monument aux morts de la Première Guerre mondiale, monument au Maréchal Haig) et un complexe souterrain allemand de la Seconde Guerre mondiale.

Le château de Saint-Martin-Choquel, le château d'Humeroeuille, le manoir de Doudeauville, et le château de Flers ont également fait l'objet de mesures de protection lors de cette CRPS.

### *La restauration de l'église de Rocquigny*

La restauration de l'église classée au titre des monuments historiques de Rocquigny (Pas-de-Calais) issue de la grande Reconstruction après la guerre 14/18, a été achevée en 2012. Il s'agissait d'une importante opération de restauration générale (nef, vitraux, maçonnerie, couverture) et de la reconstruction du clocher effondré en 2001. L'Etat a financé 75% du montant des travaux qui s'élèvent à 2,84 M€.

### *Le colloque national des archivistes à Béthune*

La DRAC a soutenu la Ville de Béthune pour l'accueil du 10ème colloque national des archivistes communaux. Du 2 au 4 octobre 2012, près de 200 professionnels se sont réunis pour débattre des enjeux de mutualisation, de coopération et de partage des pratiques au service du développement des archives communales et intercommunales.

Le musée des Beaux-Arts d'Arras a accueilli en partenariat avec le musée de Versailles, une exposition de carrosses de Versailles du 17 Mars 2012 au 10 Novembre 2013.

### *Le « Pompidou mobile »*

Du 16 juin au 16 septembre 2012, la structure d'exposition "Pompidou Mobile", premier et seul musée nomade au monde, s'est installée à Boulogne-sur-Mer, sur l'Éperon de la gare maritime. Partant du constat qu'un Français sur deux n'a jamais été au musée, Alain Seban, président du Centre Pompidou, a conçu ce projet, soutenu par les collectivités locales, et accompagné par la sous-préfecture et la DRAC, pour susciter "l'envie d'aller au musée à travers un événement fédérateur, populaire, festif, et d'une durée limitée, à l'instar de l'arrivée dans une commune d'un cirque ambulancier ou de l'installation d'une fête foraine."

Dans une architecture circasienne offrant un espace de visite de 650 m<sup>2</sup>, cette invitation gratuite à une flânerie initiatique sur le thème de la couleur illustrée par 15 chefs d'œuvre de maîtres tels que Fernand Léger, George Braque, Henri Matisse, Pablo Picasso, Francis Picabia, Alexander Calder, Jean Dubuffet, František Kupka ou André Cadère a attiré 44 220 visiteurs.

Cette manifestation a de plus été accompagnée et prolongée par une série d'expositions et



d'événements autour de l'art contemporain organisés tout l'été par la ville de Boulogne-sur-Mer.

### *Les fouilles archéologiques*

La DRAC est très active en matière d'archéologie, pour des diagnostics et des fouilles archéologiques. En effet, le service régional d'archéologie a instruit en 2012, 9 420 demandes d'aménagement, 93 arrêtés de diagnostics archéologiques ou encore a prescrit 21 fouilles dans le département.

### *Le circuit itinérant Cinélique*

Le Pas-de-Calais dispose de 98 salles de cinéma dans 22 établissements répartis dans 21 communes.

Pour les territoires non pourvus d'une salle de cinéma, il est important que le circuit itinérant Cinélique puisse poursuivre et développer son activité. Des projecteurs numériques portables ont été mis au point afin de permettre à Cinélique de continuer à jouer un rôle important en matière d'aménagement culturel du territoire et d'éducation artistique et culturelle.

29 communes du Pas-de-Calais, situées essentiellement en zone rurale ou à la périphérie des agglomérations importantes sont desservies par le circuit Cinélique.

Par ailleurs, le passage à la projection numérique dans les salles de cinéma de la région Nord Pas-de-Calais est quasiment achevé fin 2012 à l'exception de 4 salles du Pas-de-Calais : Montreuil-sur-Mer, Avion, Harnes et Noeux-les-Mines.

### *Le rapprochement des scènes d'Arras et de Douai*

Un rapprochement de la scène nationale de Douai et du théâtre d'Arras est envisagé. Ce projet consiste à créer un pôle européen de production dont l'objectif consiste à promouvoir de jeunes artistes. Pour ce pôle européen de production, l'État a versé à Arras la somme de 170 000€.



## LES ACTIONS EN FAVEURS DE LA CITOYENNETÉ

### Les Petits Artistes de la Mémoire

La mission de l'Office National des Anciens Combattants en matière de transmission de la mémoire de la Première Guerre mondiale est primordiale. L'une des actions lancée par l'Office est la création d'un concours scolaire intitulé « les Petits Artistes de la Mémoire, la Grande Guerre vue par les enfants ».

6 classes du Pas-de-Calais se sont inscrites à ce concours en 2011-2012. Le travail de l'école de Wambercourt a été récompensé.

### Le concours National de la Résistance et de la Déportation

En 2011-2012, le thème retenu « Résister dans les camps nazis », a été l'occasion de réfléchir sur les différentes formes qu'a pu prendre la résistance et les valeurs qu'en transmettent les déportés par leurs témoignages. Le thème pour l'année 2012-2013 est « communiquer pour résister (1940-1945) ».

La cérémonie de remise de prix du Concours National de la Résistance et de la Déportation a eu lieu au mur des Fusillés à Arras le mercredi 20 juin 2012. Les lauréats ont reçu des ouvrages sur la Seconde Guerre mondiale offerts par le Préfet, le Président du Conseil Général, le Rectorat, et l'ONAC.



# Le respect de l'environnement





*Le développement de l'activité humaine doit se faire dans le respect de l'environnement et dans un souci permanent de préserver l'avenir. L'Etat doit veiller à ce que la protection de cet environnement soit assurée tout en facilitant, autant que possible, le développement des activités.*

## LA PRÉSERVATION DES ESPACES

Les milieux naturels ont fait l'objet en 2012 de plusieurs démarches de planification simultanées. Les propositions de continuités écologiques de la trame verte et bleue ont été finalisées. Le travail partenarial se poursuit pour une adoption du schéma régional de cohérence écologique avant la fin de l'année 2013.

L'État a poursuivi avec ses partenaires la stratégie de création d'aires protégées (SCAP). Ces nouvelles aires protégées répondront à terme aux besoins prioritaires de la faune, de la flore, des habitats naturels et des sites géologiques remarquables.

### La qualité des eaux marines

La qualité des eaux marines au large du Pas-de-Calais est un objectif à atteindre en 2020. Une première série d'éléments techniques destinés à atteindre le bon état des eaux marines d'ici à 2020 ont été définis et approuvés par le préfet maritime Manche - mer du Nord fin 2012. Pour la première fois, la France a décrit l'état actuel des eaux marines et s'est fixé des objectifs environnementaux. En pratique, il s'agit d'appliquer à la mer la même approche que pour les eaux continentales et un plan d'action devra être élaboré d'ici à 2015.

### Le schéma interdépartemental des carrières

L'activité des carrières pour l'extraction des ressources minérales est planifiée dans le Pas-de-Calais à travers le schéma interdépartemental des carrières. Il définit les conditions générales d'implantation des carrières dans chaque département, dans un contexte où le bassin carrier de Marquise est l'un des plus importants d'Europe pour l'extraction de calcaire. Elaboré en 2011, ce schéma a été repris en 2012 afin de le rendre plus pédagogique. Par sécurité juridique et bien que les orientations et recommandations du schéma n'aient pas subi de modifications, il sera de nouveau soumis à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites du Pas-de-Calais avant d'entrer dans les phases de consultations réglementaires : consultation du public puis avis des conseils généraux des départements du Nord et du Pas - de - Calais, avis des CD NPS des départements voisins et avis de l'Etat belge. Il devrait être approuvé en fin d'année 2013.

### Les zones Natura 2000

La DREAL et les DDTM sont en charge du pilotage du réseau de sites Natura 2000, issu des directives « Oiseaux » de 1979 et « Habitats-faune-flore » de 1992. Les États membres s'engagent à préserver ou restaurer le bon état de conservation de ces espèces et habitats naturels rares ou fragiles qui ont motivé la désignation des sites Natura 2000, en cherchant à concilier les

préoccupations socioéconomiques et environnementales dans une logique de développement durable.

Dans le Pas-de-Calais, le réseau Natura 2000 est constitué de 24 sites terrestres (19 sites directive « Habitats » et 5 sites directive « Oiseaux ») et 4 sites entièrement marins (3 sites directive « Habitats » et 1 site directive « Oiseaux »). Les sites terrestres couvrent environ 3 % du territoire départemental, contre 13% au niveau national.

14 sites terrestres disposent d'un document d'objectifs (DOCOB) terminé soit 58% des sites du département, et les DOCOB des 9 autres sites terrestres sont en cours d'élaboration. La création par décret du 11 décembre 2012 du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale permettra d'engager l'élaboration des DOCOB des 2 sites situés dans son périmètre. Il reste ensuite 3 sites entièrement marins pour lesquels le DOCOB sera pris en charge par l'Agence des aires marines protégées.

Après validation du DOCOB, les propriétaires de terrain situés en site Natura 2000 peuvent adhérer de manière volontaire à la démarche par le biais des contrats Natura 2000. Par le biais d'un engagement sur 5 ans, ils mettent ainsi en œuvre des actions rémunérées à 100% par l'Etat et l'UE. En 2012, 1 contrat a été signé dans le Pas - de - Calais, instruit par la DDTM, pour un montant de 122 165 €. Il s'agit de restauration des milieux favorables aux oiseaux sur le site du Platier d'Oye.

Le nouveau régime d'évaluation des incidences ayant été finalisé, la seconde liste locale des activités soumises à évaluation des incidences a été arrêtée le 11 septembre 2012. Des outils et des formations sont mis à disposition des pétitionnaires et des services instructeurs pour faciliter la prise en compte de l'obligation d'évaluer les incidences des projets.

Le premier plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de la grotte et des pelouses d'Acquin et des coteaux de Wavrans-sur-l'Aa a été validé. Il vise à préserver un site accueillant une faune et une flore exceptionnelles.

L'instruction et la signature des arrêtés préfectoral et ministériel de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées, accordés au Conseil régional pour le projet Calais port 2015 permettront la mise en œuvre d'un projet aux impacts réduits sur un patrimoine remarquable (flore, avifaune, et mammifères marins notamment) et permettant à la nature de reconquérir des espaces actuellement dégradés.

L'action concernant l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO du Bassin minier, au titre des paysages culturels évolutifs se poursuit avec la définition par la DREAL, en concertation avec les collectivités locales, de périmètres de protection au titre des sites classés, corollaire indispensable pour faire vivre ces territoires et conserver à long terme le label UNESCO.



## ■■■ *Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)*

Le PPA a vocation à faire revenir les teneurs en polluants dans l'atmosphère sous les valeurs réglementaires, notamment pour les poussières en suspension. L'enjeu est sanitaire (42 000 décès prématurés en France liés à la présence de particules fines dans l'air ; 9 mois d'espérance de vie qui pourraient être gagnés sur l'agglomération lilloise en abaissant la teneur en particules dans l'air ambiant). D'autre part, la France fait l'objet d'un contentieux européen pour dépassement des valeurs limites en particules sur une partie importante du territoire Nord – Pas de Calais. Le PPA doit pouvoir apporter réponse.

Suite au constat de l'étendue régionale des zones en dépassements, les préfets du Pas - de - Calais et du Nord ont décidé de réaliser un PPA à l'échelle du territoire Nord – Pas - de - Calais. Il doit comprendre des actions pérennes et des actions d'urgence afin de lutter contre les pollutions chroniques et ponctuelles de tous les secteurs d'activité ayant un impact fort sur les émissions. Les actions du PPA ont été élaborés par des groupes de travail pluridisciplinaire en mai-juin 2012. Ces projets d'actions ont été portés dans les territoires pour concertation fin juin-début juillet 2012. Puis ces actions ont été soumises aux avis des services de l'Etat et de ses établissements publics concernés entre juillet et novembre 2012. ATMO, l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air, a démontré, début 2013, l'efficacité des mesures du PPA envisagée en vue d'une amélioration de la qualité de l'air à échéance 2015.

Les actions portent sur les différents secteurs émetteurs : transport, chauffage/combustion, industrie, agriculture.

En 2013, le projet de plan sera soumis aux consultations réglementaires : avis des collectivités territoriales et leurs groupements puis enquête publique pour une approbation du plan envisagé en novembre 2013.

## ■■■ *La mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau*

### *La trame bleue*

Un cours d'eau en bon état est un milieu où la qualité de l'eau et de l'habitat permettent la conciliation entre l'usage humain et la vie aquatique. Cela nécessite des cours d'eau dynamiques aptes à la vie piscicole. La mise en place de classements pour protéger et restaurer la continuité écologique sur certains cours d'eau est prévue par le code de l'environnement. Dans le cadre de la création de la trame bleue, en 2012, le préfet de bassin a arrêté 2 listes de cours d'eau pour lesquels les ouvrages sont soumis à des obligations pour préserver la continuité écologique. 144 ouvrages du Pas - de - Calais sont concernés ; 5 ans sont prévus pour se mettre en conformité avec les obligations de la liste 2 du L214-17 du code de l'environnement à compter du 16 février 2013, date de parution de l'arrêté au JORF.



## *Réduire les substances dangereuses dans l'eau*

3 captages d'alimentation en eau potable sont prioritaires en raison de leur intérêt stratégique et de leur pollution par les nitrates ou produits phytosanitaires. Les zones de protection ont été définies pour les trois captages et le programme d'action a été élaboré pour deux d'entre eux. Parallèlement, des études comparables sont menées sur 4 captages complémentaires dans le Pas - de - Calais, ainsi que sur d'autres zones à enjeu pour l'eau potable.

En 2011, la police des ICPE a demandé aux exploitants de fixer les modalités de surveillance initiale des rejets : 101 arrêtés ont été signés parmi les établissements prioritaires de la région. Les premiers arrêtés prescrivant la surveillance pérenne, qui se focalisera sur les principales substances détectées lors de la surveillance initiale, seront pris en 2012. La DREAL a également mis à disposition des industriels de la région un outil de transmission sécurisée des données : GIDAF. Des cadres d'autosurveillance ont ainsi été créés et 75% des exploitants soumis à autosurveillance devraient l'utiliser d'ici à fin 2013.

Le préfet de bassin a signé le 28 décembre l'arrêté qui fixe les zones vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole pour la période 2013-2017. Dans ces zones, les agriculteurs sont tenus d'appliquer des dispositions spécifiques visant à limiter le risque de pollution des rivières et des nappes par un excès d'engrais azoté. Le nouveau zonage a conduit au déclassement d'une partie du Boulonnais compte tenu des améliorations constatées.

## *Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)*

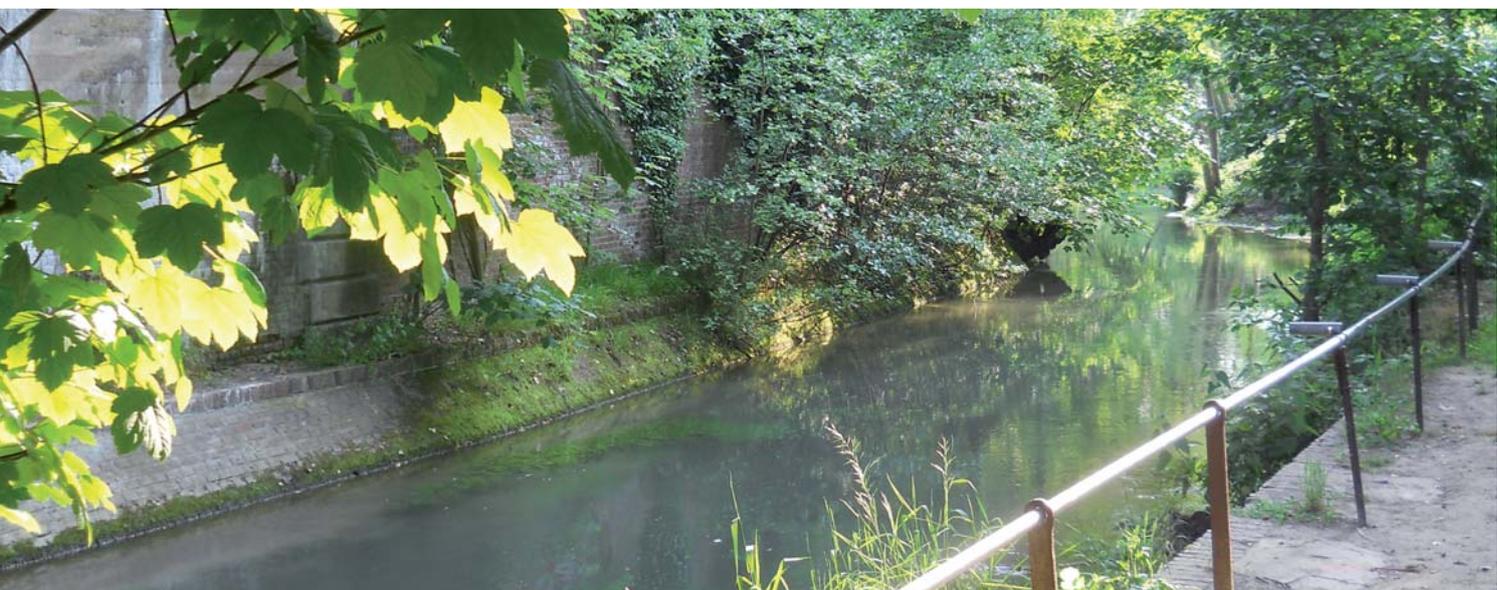
10 SAGE couvrent le Pas - de - Calais. L'année 2012 a été marquée par la révision de deux SAGE (Boulonnais et Audomarois), la validation la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de la Canche de l'inventaire complémentaire des zones humides et l'amélioration de la dynamique sur des démarches jusqu'ici plus hésitantes (Escaut, Scarpe amont, Sensée).

## *LE DÉVELOPPEMENT DURABLE*

---

### *■■■ Lutter contre le changement climatique et favoriser l'adaptation à ses effets*

Le Schéma régional Climat Air énergie a été élaboré en 2011 et 2012 suite à une large concertation en région. Il a été adopté par le Préfet de région le 20 novembre 2012. Il comporte en annexe le schéma régional éolien ajusté suite à la loi Grenelle II et le schéma régional solaire (implantation des installations thermiques et photovoltaïques). Les objectifs du SRCAE sont en cours de territorialisation afin que les acteurs des territoires puissent se les approprier au travers des politiques locales et concourir ainsi à la tenue des objectifs que la France s'est fixés à l'horizon 2020 (23 % d'énergies renouvelables en 2020, + 20 % d'efficacité énergétique, - 20 % d'émissions de gaz à effet de serre).



RTE peut donc élaborer le Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RENR) qui devrait être adopté courant 2013 et déterminer les travaux nécessaires afin de permettre le développement des énergies renouvelables. Il pourrait notamment donner lieu à des travaux importants sur le réseau RTE dans le Pas - de - Calais afin de pouvoir accueillir les futures capacités d'énergies renouvelables.

Le département du Pas - de - Calais comprend à ce jour 28 zones de développement de l'éolien (ZDE) actées. L'instruction d'un dossier de demande de ZDE a été finalisée en 2012 (arrêtés de refus du 11 juin 2012 des ZDE "Affluents de la Canche" (entités 1 et 2)" sur les communes de Sempy et Aix-en-Issart). L'instruction de la demande de création d'une ZDE sur la commune de Metz-en-Couture (communauté de communes du Canton de Bertincourt) a été lancée en décembre 2012.

En termes de projets réalisés, le département comptait, en septembre 2012, 248 éoliennes construites pour une puissance de 461 MW. En décembre 2012, des permis de construire étaient accordés pour 392 éoliennes en total cumulé (797 MW) et des demandes de permis de construire pour 66 éoliennes (182 MW) étaient en cours d'instruction.

Au niveau des installations classées pour la protection de l'environnement, neuf dossiers de demande d'autorisation d'exploiter des éoliennes ont été déposés à ce jour pour des projets dans le Pas - de - Calais.

Concernant l'énergie solaire photovoltaïque, il est à noter que la société JUWI a obtenu un permis de construire en février 2012 pour l'installation d'une centrale au sol de 4,4 MW sur les communes de Labourse et Beuvry.

Concernant la biomasse, les travaux de construction de l'installation biomasse du site de Dalkia-Lens (cogénération électricité-chauffage – 21 MWth/6,5 MWe), lauréate de l'appel d'offres "CRE 3" en 2009, ont démarré en 2012. La mise en exploitation de l'installation biomasse d'Herta à St-Pol-sur-Ternoise (lauréate de l'appel à projets "BCIAT 2010" ("fonds chaleur") - 5,3 MWth) était prévue pour fin 2012.

### Participer à la préservation et à la restauration des milieux naturels

Avec 36 000 chasseurs, le Pas - de - Calais est le second département français en effectif après la Gironde. Par sa superficie agricole très importante (480 000 ha), il offre de nombreux territoires favorables à la chasse.

En 2012, les chiffres clefs de l'activité cynégétique sont les suivants :

- 2 500 plans de chasse grand gibier – 3 500 plans de gestion ;
- 34 autorisations de tir grand gibier ;
- 400 interventions de battues administratives ;
- 960 autorisations et 591 déclarations de destruction à tir des nuisibles.



### *Le classement des nuisibles réformé*

En 2012, le Ministère en charge de l'Ecologie, devant la multiplication des contentieux liés au classement des espèces nuisibles, a réformé le dispositif réglementaire de classement. Dorénavant, les espèces sont classées selon trois groupes :

- 1er groupe : espèces classées nuisibles au niveau national et sur l'ensemble du territoire : le chien viverrin, le raton laveur, le vison d'Amérique, le ragondin, le rat musqué et la bernache du Canada ;
- 2ème groupe : espèces pouvant être classées nuisibles par le Ministre après avis du niveau départemental : la belette, la fouine, la martre, le putois, le renard, le corbeau freux, la corneille noire, la pie bavarde, le geai des chênes et l'étourneau sansonnet ;
- 3ème groupe : espèces pouvant être classées nuisibles par le Préfet de département : le lapin de garenne, le pigeon ramier et le sanglier.

Le premier groupe a fait l'objet d'un arrêté ministériel annuel, qui est entré en vigueur le 1er juillet 2012.

Le second groupe a fait l'objet d'un arrêté ministériel triennal. Il est pris après consultation des préfets de départements, lesquels s'appuient sur une sous-commission de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage spécialement créée. Il est entré en vigueur le 2 août 2012. L'arrêté ministériel a fixé la liste suivante : le renard roux, la fouine, la belette, le corbeau freux, la corneille noire et la pie bavarde.

Le troisième groupe est géré directement au niveau départemental par arrêté préfectoral annuel. Il a classé nuisible le sanglier, le pigeon ramier et le lapin.

### *■ ■ ■ Le schéma régional de développement de l'aquaculture marine*

La loi du 27 juillet 2010 dite de modernisation de l'agriculture et de la pêche prévoit l'adoption, par les préfets des régions littorales, de schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine visant à recenser les sites existants et en proposer de nouveaux propices au développement des activités aquacoles : élevage d'animaux marins (coquillages, poissons) et culture de végétaux marins, à terre ou en mer.

Ce processus est désormais bien avancé et le sous-préfet a présenté, le 12 décembre 2012, aux élus, associations et usagers, avant le lancement de la phase de consultation préalable à son adoption, les premières orientations de ce document qui résulte à la fois des propositions des professionnels de ce secteur et de l'analyse des services de l'État.



Le projet de Schéma régional de développement de l'aquaculture marine du Nord – Pas-de-Calais sera également mis à disposition du public pendant une durée de 40 jours, à compter du 20 décembre 2012. Il sera ensuite soumis à l'avis du conseil maritime de façade Manche Est – mer du Nord et pourra être modifié en conséquence des retours de la consultation et de l'avis du conseil maritime de façade.

### ■■■ *Prendre en compte des enjeux agricoles dans l'aménagement du territoire*

Une Zone Agricole Protégée (ZAP) a été créée à Condette. Cet outil permet la protection des zones agricoles dont la préservation est d'intérêt général en raison soit de la qualité de leur production, soit de leur situation géographique.

Au cours de l'année 2012, la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles s'est réunie 7 fois au cours desquelles ont été examinés 72 dossiers dont :

- 30 cartes communales dont 7 ont été réexaminées suite à des modifications apportées au projet : 8 décisions défavorables et 22 décisions favorables ;
- 27 PLU dont 13 décisions favorables, 4 décisions favorables réservées et 10 décisions défavorables ;
- 3 SCOT dont 1 décision favorable et 2 décisions défavorables.

### ■■■ *La gestion domaniale du Domaine Public Maritime (DPM)*

#### *La circulation sur DPM*

Une concertation avec les élus et les associations a été initiée afin de régulariser la pratique de circulation sur la plage dans le but de mettre les embarcations à l'eau sur le littoral de l'arrondissement de Boulogne/mer. Le but étant de régulariser une pratique locale et ancestrale de mise à l'eau d'embarcations avec des tracteurs qui n'est pas conforme au Code de l'Environnement.

#### *Les autorisations domaniales d'occupation du DPM*

L'Etat est chargé de la gestion domaniale du Domaine Public Maritime et a en charge la surveillance des plages.

Cette gestion comprend notamment la délivrance d'autorisations domaniales qui nécessitent une instruction très encadrée et la délivrance de simples avis.

Il s'agit notamment de concours de pêche organisés sur la plage, de tournage de film, de manifestations sportives, de demandes de personnes souhaitant faire faire de la détection de métaux sur la plage. Entre 2010 et 2012, le nombre d'avis a pratiquement été multiplié par deux.



# Les relations avec les collectivités territoriales





*L'engagement de l'Etat auprès des collectivités territoriales s'est une nouvelle fois confirmé cette année. Les services ont, par ailleurs, renforcé leur rôle de conseil particulièrement apprécié par les élus et leurs services.*

## **LES DOTATIONS**

La péréquation verticale continue à progresser en 2012 (DSU et DSR enregistrent une hausse respectivement de 5,57% et de 7,04%), année de la mise en place du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC). Initialement doté de 150 M€, ce fonds est appelé à progresser pour atteindre, en 2016, un montant équivalent à 2% des ressources fiscales communales et intercommunales.

Les difficultés rencontrées par les collectivités, y compris les plus solides financièrement, pour obtenir ou renouveler des lignes de trésorerie ou des emprunts ont amené l'Etat à renouveler en 2012 ses prêts sur les fonds d'épargne de la caisse des dépôts et consignations pour un montant de 5 Mds € afin de soutenir les investissements des collectivités territoriales.

Celles-ci disposent, en outre, d'un nouvel acteur dans le secteur du financement local au travers de la Banque Postale.

L'année 2012 a toutefois vu des sommes importantes restituées aux différents ministères en raison d'une non exécution, totale ou partielle, des opérations qu'elles devaient financer. Ainsi, le retard pris dans le projet de création d'un tramway dans l'ex-bassin minier a conduit à une perte de 57,6 M€ de subventions d'Etat.

De même, 1,3 M € a été restitué au ministère de l'Intérieur au titre de la DGE / DDR / DETR pour des opérations dont le montant réel s'est révélé inférieur à celui engagé sur la période 2005 à 2011 et 257 000 € au titre de la réserve parlementaire 2012.

Afin de limiter ces pertes financières, et en accord avec la commission des élus en charge de la DETR, les collectivités bénéficiaires d'une aide supérieure à 90 000 € sont soumises, depuis 2012, à l'obligation de confirmer le lancement de leurs projets avant la mi-septembre. Cette mesure, destinée à éviter la perte de crédits induites par l'abandon d'opérations, a permis de réinjecter 1,7 M€, soit plus de 15% du montant départemental de la DETR, dans le soutien à l'investissement local. Elle sera reconduite en 2013.

## **LE CONTRÔLE ET LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS**

### **Les contrôles effectués par l'Etat**

#### *Le contrôle par la préfecture*

Au cours de l'année 2012, plus de 136 000 actes ont été transmis par les collectivités en préfecture / sous-préfectures, dont 27% par voie dématérialisée. 218 collectivités ou établissements publics locaux ont ainsi recours au progiciel de dématérialisation ACTES, contre 152 au 31 décembre 2011. Depuis le 1er janvier 2012, les actes budgétaires peuvent également être télétransmis.

Parmi les actes reçus au titre du contrôle de légalité, 2 125 ont donné lieu à une intervention formalisée de la préfecture ; 22 d'entre-eux ont été déférés à la juridiction administrative et 10 à la chambre régionale des comptes.

### *Le contrôle par les services fiscaux*

Les services de la Direction départementale des Finances Publiques sont associés au contrôle budgétaire depuis 2006.

La convention de partenariat initiale conclue le 21 décembre 2005 fait l'objet d'une actualisation chaque année tant dans les modalités de sélection des collectivités, les types d'actes, le périmètre géographique que pour les points de contrôle incombant à la DDFIP. Le but est d'associer les services de la DDFIP au contrôle budgétaire.

Au titre de l'année 2012, ce sont 36 budgets principaux qui ont été examinés ainsi que 25 comptes administratifs, 7 budgets supplémentaires et 4 décisions modificatives.

### ■■■ *L'appui aux collectivités territoriales*

La mission constitutionnelle de contrôle des actes administratifs des collectivités territoriales se double d'une mission d'appui auprès des élus et de leurs équipes

#### *L'appui apporté par les services de la préfecture*

La préfecture du Pas-de-Calais, certifiée au titre du référentiel Qualipréf notamment pour sa relation avec les collectivités, a poursuivi le développement de sa mission d'appui et de conseil envers celles-ci. Près de 2 300 courriers et courriels ont ainsi été adressés, en dehors des procédures liées au contrôle de légalité.

En outre, plus de 80% des élus interrogés estiment que la synthèse annuelle des observations les plus fréquemment adressées lors du contrôle des actes, instaurée dans le cadre de la démarche Qualipréf, leur apporte une aide dans l'élaboration de leurs procédures. 88 % des élus et fonctionnaires territoriaux sondés jugent favorablement l'accueil et le service rendu par la direction en charge des relations avec les collectivités locales.

La mise en œuvre des premières fusions issues du schéma départemental de coopération intercommunale a montré la forte mobilisation des services de l'État aux côtés des élus et de leurs équipes afin de voir aboutir ces projets dès le 1er janvier 2012. Cette démarche se poursuit pour les autres territoires concernés par une modification de périmètre au 1er janvier 2014.

#### *Le renforcement des services apportés aux collectivités locales dans le domaine fiscal*

Les objectifs poursuivis par les services fiscaux sont :

- améliorer les délais de paiement.
- enrichir le conseil comptable, financier et fiscal.
- garantir une sécurité juridique forte et une expertise de qualité.

L'année 2012 s'est achevée avec un délai moyen de paiement du comptable de 6,13 jours.

La reddition des comptes de gestion reste l'un des piliers sur lesquels s'appuie l'offre de services aux collectivités locales et établissements publics locaux.

Un plan d'action départemental d'amélioration de la qualité des comptes locaux a été établi et une opération de fiabilisation des comptes des établissements publics de santé les plus importants a été engagée.

Le réseau de la DDFIP a réalisé 120 analyses financières pour les collectivités locales et les établissements hospitaliers dont deux analyses prospectives.

Certaines analyses sont réalisées dans le cadre de dispositifs de détection préventive des collectivités en difficulté financière. Ils ont pour objet d'alerter l'ordonnateur sur la situation financière de sa collectivité ou de son établissement.

Le service de la Fiscalité Directe Locale (FDL) assure la centralisation et le contrôle des bases de la fiscalité locale et est également chargé de l'information et du conseil aux collectivités locales en liaison avec les comptables.

Il est aussi interlocuteur des services préfectoraux pour toutes les questions portant sur la FDL. Il apporte une expertise au contrôle de légalité de toutes les délibérations fiscales.

Après avoir déterminé pour chaque collectivité les bases fiscales de l'année et le montant des allocations compensatrices, ces éléments sont notifiés aux collectivités.

Pour le vote de leurs taux et plus largement pour toute question relative à la fiscalité, les collectivités disposent de l'aide de leur comptable qui peut bénéficier, si nécessaire, du soutien d'un expert en charge du conseil fiscal aux collectivités en matière de fiscalité directe locale.

Ainsi, en 2012, plus de 335 plus de 335 réponses ont été apportées aux collectivités locales, ainsi que des demandes de simulation fiscale afférentes à la réforme de l'intercommunalité.

Au cours de l'année 2012, l'État s'est attaché à poursuivre la démarche de contractualisation avec les grandes collectivités du département. Ainsi, des conventions ont été signées avec les villes de Calais et Béthune et l'hôpital de Montreuil.

La démarche de dématérialisation dans le secteur public local a été amplifiée en 2012. 54 nouvelles conventions de dématérialisations ont été signées. Au 31 décembre 2012, 78,6 % des communes du département comptant plus de 5 000 habitants ont ainsi dématérialisé leur paye.

La dématérialisation s'est également étendue à d'autres pièces : 7 conventions de dématérialisation des délibérations et arrêtés et 3 conventions de dématérialisation des pièces de passation des marchés publics ont été signées entre les comptables publics, les ordonnateurs et la Chambre Régionale des Comptes au 31 décembre 2012.

### L'appui apporté par la DDTM

#### Dans le domaine de la planification

Etat d'avancement des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI) au 1er janvier 2013



L'Etat accompagne les collectivités dans leurs démarches de planification (SCOT et Plans Locaux de l'Urbanisme Intercommunaux) dans sa mission de Porter à connaissance d'une part et dans le cadre de son association à l'élaboration de ces documents en portant les enjeux particuliers liés à un territoire dans des domaines aussi variés que l'aménagement du territoire, l'environnement, l'agriculture, ou encore le logement, d'autre part.

A ce titre, il est à souligner l'aboutissement du premier SCOT « Grenelle » de la Région d'Arras, approuvé le 20 décembre 2012. L'Etat a financé 2 études (« Articulation en maîtrise des consommations d'espaces, d'énergie et préservation de la qualité du cadre de vie » et « Articulation entre planification et contenu du Document d'Orientations et d'Objectifs » pour un coût de 100 000 €.

2 SCOT, lauréats de l'appel à projet « SCOT rural », sont soutenus financièrement par l'Etat (95 000€ pour le SCOT du Montreuillois et 31 000€ au titre d'une première dotation pour le SCOT du Pays du Ternois).

11 Plans Locaux de l'Urbanisme Intercommunaux (PLUi) encouragés par la loi portant Engagement national pour l'environnement (ENE) du 12 juillet 2010 sont en cours.

9 PLU ont déjà été élaborés dans un cadre communautaire. A noter que ces PLUi « nouvelle génération » doivent comporter des dispositions tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH), et le cas échéant de plan de déplacements urbains (PDU).

Les PLUi, suffisamment avancés dans leur élaboration, ont été financés en 2012 à hauteur de 25 000 € chacun (Communauté d'agglomération de Boulogne, Communautés de communes Canton de Bertincourt et du Canton de Fauquembergues).

L'Etat a aussi accompagné l'élaboration et la révision de 3 Plans de Déplacements Urbains en 2012.

#### *Dans le domaine de l'aménagement et de la sécurité routière*

Des conseils sont initiés auprès des collectivités ayant signé les conventions ATESAT, en matière d'aménagement de voirie et de sécurité routière, sous l'angle du développement durable, avec prise en compte de tous les modes de déplacement. La collectivité est informée des réflexions qu'elle doit mener en fonction du développement souhaité, des procédures et démarches à suivre pour sa réalisation. Seules deux collectivités ont été conseillées sur cette thématique.

#### *Dans le domaine des constructions publiques*

Pour la construction ou rénovation de bâtiments publics, la DDTM conseille les collectivités sur la faisabilité de leur projet, en rappelant leurs obligations réglementaires en matière d'accessibilité, de thermique, de sécurité incendie, d'amiante et de plomb. C'est une prestation préalable au déroulement des phases de programmation et de conception; le document établi permet au maître d'ouvrage de préciser sa commande et de consulter un maître d'œuvre. Une douzaine de collectivités a été conseillée sur cette thématique.



Préfecture du Pas-de-Calais - Juin 2013  
Crédits photos : Préfecture du Pas-de-Calais, sauf mention contraire

